

LES EMIGRES SENEGALAIS EN ITALIE

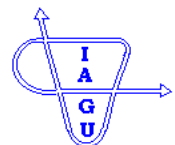
TRANSFERTS FINANCIERS ET DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT AU SENEGAL

Dr Serigne Mansour TALL



UN-HABITAT

Décembre 2004



Introduction

Le processus de paupérisation dans le monde rural amorcé au début des années 1970 avec les sécheresses répétées est aggravé par la faillite des cours mondiaux de certaines spéculations comme l'arachide, moteur de l'économie sénégalaise. Les rendements ont fortement baissé eu égard à la pauvreté des sols. La campagne ne nourrissait plus son homme surtout dans le vieux bassin arachidier du Sénégal, le poussant à aller vers des espaces urbains. Les revenus non agricoles dont principalement les envois monétaires des proches ayant tenté leur chance dans des contrées plus clémentes représentent une part essentielle des ressources monétaires avec lesquelles les ménages ruraux survivent¹ et vivent. Ce phénomène est plus perceptible dans le centre ouest au delà de l'isohyète 400 mm.

Dans les villes au Sénégal, au début des années 1980, les difficultés économiques se traduisent par un secteur industriel en crise entraînant une vague de déflations et de départs volontaires. Le secteur privé moderne subit les conséquences de la déstructuration des industries, le patronat en général est obligé de procéder à des compressions de son personnel. La fonction publique a gelé son recrutement sur l'injonction des bailleurs de fonds dont c'était l'une des conditionnalités pour injecter des ressources financières dans une économie exsangue. La faillite de l'emploi est alors la chose la mieux partagée dans un contexte d'ajustement structurel en Afrique de l'ouest.

L'informel est alors le seul espace d'insertion professionnelle des actifs à la recherche d'emplois. L'ingéniosité de ce secteur fait qu'il capte les masses ayant grossi la taille des villes en Afrique de l'ouest. C'est aussi un lieu intense d'activation des réseaux complexes (confrérie, parenté, voisinage et profession) qui organisent les départs vers l'étranger. La prééminence de l'informel dans les modes d'insertion urbaine a catalysé les départs vers l'étranger. « *Baol baol* », « *modou modou* » sont autant de termes au Sénégal pour désigner à la fois les commerçants de Sandaga et les émigrés. Sandaga est un tremplin vers l'étranger, une porte ouverte sur les réseaux de départ, un espace d'accumulation des sommes nécessaires pour entreprendre le grand voyage. La faillite de l'agriculture se mesure à l'aune de la comparaison entre les retombées de la migration internationale et les revenus agricoles. La faillite de l'école comme instrument de promotion sociale est un constat majeur. Il ne souffre d'aucune comparaison entre les difficultés d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur et l'enrichissement des émigrés de retour et des actifs de l'informel.

A l'heure de la mondialisation et du triomphe des réseaux techniques, sociaux et politiques, la migration internationale est devenue un objet d'étude important mais encore trop souvent mal compris, tant par les chercheurs que par les politiques. Il n'est d'impératif plus pertinent au regard de ce contexte de mondialisation et de mutations économiques et politiques tant au plan mondial que local, que la prise en compte des phénomènes globalisés comme les migrations internationales et leurs effets actuels ou souhaités dans un secteur aussi crucial que l'habitat. L'étude des phénomènes migratoires internationaux au Sénégal est relativement récente et est longtemps restée confinée à la vallée du Fleuve Sénégal. Pourtant le Sénégal est historiquement un pays d'émigration. Il tend à l'être davantage que les destinations et l'origine migratoire des

¹ FALL A. S. SY O S, 2001, L'économie domestique en Afrique de l'Ouest, Ed. du CODESRIA, Dakar

candidats au départ se sont beaucoup diversifiées depuis le milieu des années 1980. Sous ce rapport, l'Italie est apparue comme le nouvel eldorado des Sénégalais en partance vers l'étranger. Pourtant ni les relations historiques, ni les proximités linguistiques ou géographiques ne semblent expliquer la place de l'Italie dans les destinations migratoires des Sénégalais.

Quoique récente, la migration internationale sénégalaise vers l'Italie a mobilisé au cours de ces deux dernières décennies des flux importants et des remises considérables aux familles d'émigrés. Ces sommes d'argent constituent une source financière importante et un moyen de lutte contre la pauvreté pour les pays de départ. Seulement, le transfert de sommes considérables ne s'est pas traduit dans la réalité à un développement des pays d'origine. Si aujourd'hui les chiffres officiels estiment à plus de 60 000 sénégalais en Italie, les représentants d'émigrés rencontrés en août 2003 évaluent le nombre de leurs compatriotes à plus de 150 000 individus. Ces migrants vers l'Italie partent surtout du centre ouest du Sénégal et des banlieues des grandes villes du Sénégal. (TALL : 2003). Ils jouent un rôle important dans les mutations au niveau de leurs villes et villages d'origine. Sur le plan individuel et familial ils participent à la prise en charge des dépenses familiales par le biais de leurs transferts dont une bonne partie sert à reconstruire la maison familiale ou à réaliser un investissement immobilier. Sur le plan communautaire, ils ont contribué à la mise en place d'investissements collectifs à travers la dotation d'ambulances à leurs villages, la construction d'écoles ou l'équipement de centres de santé. Leur rôle dans le développement local est de plus en plus effectif. Encadrer ces actions par le politique constitue un impératif de développement et une stratégie de faire participer tous les acteurs au delà des contingences territoriales et des frontières politiques au développement de leur localité.

L'intérêt de la présente étude est d'impulser une articulation féconde entre chercheurs et décideurs grâce à un débat informé. Les enjeux conceptuels et méthodologiques d'un tel défi requièrent malgré la dynamique changeante des processus migratoires une approche transdisciplinaire, une perspective transversale à de nombreux champs communs à la recherche en sciences sociales.

Peu connu du fait de l'importance de la migration clandestine difficile à mesurer, le nombre de migrants sénégalais à l'étranger est estimé à plus de deux millions. La grande partie de ces émigrés sont dans les pays voisins et dans les autres pays de l'Afrique, des destinations cependant en perte de vitesse. Dans certains pays comme l'Italie, le chiffre officiel des émigrés recensés (60 000) ne représente que le 1/3 des Sénégalais effectivement présents dans la péninsule. Au delà des statistiques, l'importance de la migration internationale sénégalaise est perceptible à travers les mutations engendrées par les envois de fonds. Les relations entre les émigrés et leurs pays d'origine sont plurielles et revêtent diverses formes. Les émigrés jouent un rôle important dans les stratégies de survie et d'investissement de leurs pays d'origine où l'agriculture, principal employeur, est mise à rude épreuve par la sécheresse et la baisse des cours mondiaux des spéculations comme l'arachide, le coton, etc. L'émigration a pris le relais des spéculations agricoles, de nouveaux pays d'immigration comme l'Italie et les Etats-Unis complètent les destinations en perte de vitesse comme la France, la Côte d'Ivoire et les pays de l'Afrique centrale. Le centre ouest du pays est pourvoyeur de migrants, et dans le vieux bassin arachidier les modes de vie ruraux dépendent de plus en plus des transferts.

Les transferts financiers des émigrés constituent une source importante de revenus pour les familles laissées au pays. Il s'agit d'en évaluer la part dans les budgets de certains ménages émigrés, d'identifier toute la diversité de son utilisation afin d'analyser son impact réel dans les économies locales. S'il est difficile de connaître les sommes d'argent envoyés par les émigrés, il est possible d'en évaluer l'importance auprès de leurs familles. Une approche de développement local centrée sur la participation des acteurs devrait prendre en compte toute cette dynamique mise en œuvre par les émigrés pour assurer des conditions de vie meilleures à leurs familles. Il s'agit dans cette recherche de mieux connaître les dynamiques de la migration sénégalaise vers l'Italie, son fonctionnement et ses enjeux afin d'entrevoir les possibilités d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières qu'elle génère en vue d'un développement des zones de départ principalement dans le domaine de l'habitat.

Quels les formes, les flux et les enjeux des migrations internationales sénégalaises en Italie ? Peut-on évaluer les transferts financiers de ces émigrés et leurs formes d'utilisation au sein des familles. Quels sont les modes d'investissement immobiliers et fonciers mis en place par les émigrés ? Comment peut-on encadrer le transfert et l'investissement de l'émigré ?

Appréhender ces questions requiert toute une méthodologie basée sur des recherches macro pour comprendre les questions d'ordre politique et pour évaluer les données statistiques. L'approche micro d'ordre qualitatif est constitué d'entretiens, de portraits d'émigrés et de focus group ciblant essentiellement des émigrés et leurs familles ou intermédiaires.

La méthodologie a permis de collecter des données à partir de plusieurs outils méthodologiques. Une revue de littérature, en exploitant les travaux existants, a permis de confronter les termes de référence aux enjeux actuels de la migration internationale. Il s'agit de comprendre à travers cet outil que constitue le portrait d'émigrés tout le fonctionnement du système migratoire des Sénégalais dans leurs pays d'origine. Des entretiens ouverts ont permis de trianguler l'étude sur les portraits de familles d'émigrés par les données d'autres familles non migrantes et d'autres acteurs. Des focus groups sur un panel de migrants investisseurs dans le secteur des pièces détachées a permis d'identifier les potentialités et les obstacles à l'investissement émigré.

Le présent rapport est structuré en quatre points :

- l'analyse de la migration internationale sénégalaise vers l'Italie à travers ses formes, ses flux et ses enjeux.
- l'évaluation des revenus, des systèmes d'épargne, des transferts financiers formels et informels des émigrés et de leur utilisation.
- l'inventaire des forces et faiblesses de l'investissement émigré dans le domaine de l'habitat.
- l'identification des pistes d'établissement de projets de co-entrepreneuriat entre émigrés, associations d'émigrés, autorités locales des zones de départ et acteurs publics et privés des pays d'accueil.

1. CARACTERISTIQUES, FORMES, FLUX DE LA MIGRATION DES SENEGALAIS EN ITALIE

Toute étude sur la migration internationale dans le contexte africain est confrontée aux insuffisances des sources statistiques. Le comptage est difficile dans un contexte de mobilité. Dans les pays d'accueil, les émigrés clandestins sont omis ou se font omettre volontairement dans les recensements. Les statistiques les plus disponibles concernent essentiellement le comptage partiel des ambassades et services consulaires de leurs ressortissants ou le comptage incomplet des associations de leurs membres. Dans un cas comme dans l'autre les effectifs des émigrés sont sous-évalués. Les chiffres officiels ne tiennent compte que de la migration régulière et ignorent les flux nettement plus importants de la migration clandestine. Tout porte à croire que les statistiques ne donnent que des ordres de grandeur certainement sous estimées de la migration internationale. En effet, les recensements ne prennent pas en compte la migration internationale tandis que les comptages dans les pays d'accueil ignorent les clandestins. Le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) estime le nombre de migrants sénégalais à 400 000 en 1998. Les chiffres qu'ils avancent en ce moment traduisent une nette sous estimation des flux. On compte aujourd'hui près d'un million de Sénégalais à l'étranger. Donc un Sénégalais sur dix est à l'étranger, un émigré sur six est établi en Italie.

Depuis le milieu des années 1980, on assiste à la fin de la prééminence de la vallée du fleuve Sénégal comme principal bassin de recrutement des candidats au départ vers l'étranger. Actuellement, les émigrés sénégalais proviennent presque de toutes les régions du pays, de plus en plus du centre ouest et des banlieues des grandes villes. Aux anciennes destinations (France, pays africains), se sont ajoutés de nouveaux pays d'accueil (Etats-Unis, Europe Méditerranéenne). Le verrouillage des frontières de l'Union Européenne et les expulsions d'étrangers dans les pays africains ont réduit les possibilités d'émigration légale des Sénégalais vers les destinations classiques. Les réseaux confrériques sont particulièrement dynamiques dans l'organisation des nouveaux départs. La fin des migrations organisées de main d'œuvre depuis 1974 a entraîné un basculement de la migration des Sénégalais vers les réseaux officieux de départ qui explorent sans cesse de nouvelles destinations où les facilités de départ sont garanties, les possibilités d'insertion et d'enrichissement espérées. L'émigration, naguère considérée comme déviante et paralysante, est perçue actuellement plus comme une ressource qu'un problème. C'est comme l'école ou l'apprentissage d'un métier, un moyen de promotion sociale pour les populations et instrument potentiel capable d'impulser le développement local. L'une des destinations les plus prisées au cours de ces deux dernières décennies est l'Italie. D'abord pour les facilités d'entrée, l'Italie n'ayant exigé un visa d'entrée qu'à partir de 1990, ensuite pour la facilité d'insertion professionnelle par le biais du commerce mais aussi ce que l'on ne dit pas souvent par la fréquence des régularisations du séjour des étrangers. L'Italie au cours de ces quinze dernières années est devenue un pays phare de l'immigration sénégalaise.

Le système migratoire sénégalais en Italie est organisé autour de différents pôles : des espaces de départ, des espaces d'accueil et des zones d'investissement. Cette multiplicité des espaces entraîne une circulation transnationale des émigrés sénégalais. Insérés dans des réseaux commerçants le plus souvent, cette circulation transnationale constitue une mondialisation par le bas et favorise l'émergence d'une nouvelle élite migratoire.

L'émigration des Africains de l'ouest en Italie a commencé au début des années 1980, la facilité d'insertion professionnelle dans le commerce ambulante au départ, la succession des opérations de régularisation du séjour des émigrés ont propulsé la destination au rang de premier pays d'émigration occidentale au cours de la dernière décennie. C'est donc une destination récente mais elle se positionne comme une destination préférentielle. Le réseau a été exploré pour la première fois par des commerçants venus s'approvisionner en chaussures et habillement. Jusqu'à la fin des années 1980, l'émigration vers l'Italie est individuelle et saisonnière. L'allongement du séjour en Italie est sous tendue par le triomphe des réseaux confrériques mourides.

Les Sénégalais en Italie : d'une migration saisonnière à une migration à temporalités diverses.

Durant les premières années de la présence massive des émigrés sénégalais en Italie, le séjour était saisonnier. Cela est d'autant plus vrai que ces émigrés étaient appelés des estivants. Ils ne séjournaient dans la péninsule que le temps de la période estivale quand les touristes des autres pays européens y affluaient. Le point d'ancrage de ces émigrés étaient essentiellement les villages de vacances de la mer (Pescara, Rimini, Viareggio, Genova...) et les villes dont l'intérêt touristique est très forte (Pise, Florence). D'ailleurs les villes du sud étaient les principaux points de chute. Des candidats au départ descendaient à Tunis pour continuer le reste du voyage par bateau jusque dans les îles du Sud de la Grande Botte. L'affirmation de l'identité migratoire n'était pas très perceptible dans le pays d'accueil. La période estivale est très prenante et ne laissait pas beaucoup de temps à la formation de sociabilités. La logique saisonnière de la migration fait que l'on essaie de gagner le maximum d'argent durant le minimum de temps de séjour. Du réveil à 5 heures du matin, les émigrés qui vivaient dans les hôtels bon marché des villes proches de ces villages touristiques, n'arrêtaient leurs activités qu'après minuit quand ils ont fini de s'approvisionner en marchandises pour le lendemain auprès des grossistes. Il n'y avait pas de jour de congés, les rares moments de repos forcé étaient liés à la tombée d'averses obligeant touristes et vacanciers à se terrer dans leurs chambres. Babioles, briquets et autres produits de faible valeur marchande étaient proposés toute la journée, tous les jours aux touristes dans les bars et les plages. La plupart des Sénégalais partaient en fin mai pour retourner au pays dès le début du mois de septembre. Ils continuaient alors à exercer leurs métiers de commerçants ou d'artisans au Sénégal. A l'heure actuelle, les retours les plus réussies sont enregistrés parmi cette catégorie de primo-émigrants. En effet, ils étaient essentiellement actifs dans des secteurs rentables et la logique de leur migration était essentiellement fondée sur la collecte de fonds pour l'investissement. Cette migration cyclique avait l'avantage de poser la question du retour de manière récurrente et permettait d'envisager les moyens de sa réalisation durant toute l'activité migratoire. L'investissement de retour était alors partie intégrante du projet migratoire. Avec la complexification des conditions de travail et de séjour des émigrés en Italie du fait de l'harmonisation des politiques d'immigration dans l'Union Européenne, la fixation des émigrés au delà de la période estivale inscrit la migration sénégalaise en Italie dans une logique d'établissement. Cela est d'autant plus vrai que les logiques individuelles sont progressivement supplantées par des réseaux confrériques organisés. La migration internationale s'organise selon des référents nouveaux où la question de l'identité est fondamentale. Elle permet de lire les mutations et les ruptures de ce qu'il est convenu d'appeler "la nouvelle migration internationale". Cette migration relativement récente est dirigée principalement vers l'Europe du Sud (Italie, Espagne) et les Etats-Unis. Elle

est organisée non plus selon des logiques familiales mais selon une identité émergente qui est la confrérie religieuse. Les réseaux confrériques contrairement aux réseaux familiaux sont ouverts, dynamiques, modulables. La migration internationale est de plus en plus perçue comme une ressource et non plus comme un problème notamment par les structures étatiques qui ont créé et recréé un ministère pour sa gestion. En effet, elle draine des ressources financières considérables dans un contexte de crise nationale incitant pouvoirs publics et populations à percevoir de plus en plus le migrant comme un acteur du développement. L'instrumentalisation des ferments identitaires nouveaux que sont la confrérie peut constituer une voie vers une prise en compte du rôle des émigrés dans le développement local. L'exemple de l'Hôpital de Touba réalisé par des émigrés pour une valeur de près de 6 milliards est révélateur d'une piste à explorer pour catalyser la participation des émigrés dans la mise en place d'équipements socioculturels. La religion, plus exactement la confrérie est une identité fortement présente dans les modes de sociabilité parmi les migrants de la nouvelle génération contrairement aux migrants de l'ancienne génération qui mettaient au devant de la scène des valeurs relatives à la famille, à l'honneur et à l'ethnie.

La durée de séjour des Sénégalais dépend en grande partie du statut de résidence et des formes d'insertion professionnelle en Italie. Mais l'obligation d'exercer un emploi salarié pour le renouvellement du titre de séjour impose désormais les migrants à rester plus longtemps en Italie. Le temps de séjour est variable du fait de l'exploration de beaucoup de migrants de créneaux porteurs et de destinations nouvelles dont l'Afrique du sud malgré les difficultés.

L'axe Sénégal Italie : le centre-ouest et les grandes villes principaux émetteurs des flux.

Si les flux dirigés vers la France provenaient essentiellement de la vallée du Fleuve Sénégal, les migrants dirigés vers l'Italie proviennent en majorité du centre ouest et des banlieues des grandes villes. En 1994, SCHMIDT et FRIEDBERG estime que 70% des émigrés Sénégalais installés en Italie sont des wolof.

Aux vagues successives de la période estivale se succèdent actuellement des départs échelonnés sur toute l'année quand étaient réalisés les conditions d'entrée requises principalement l'obtention d'un visa d'entrée. S'il est communément admis les effets des Politiques d'Ajustement structurels sur le gel du recrutement et l'impulsion des départs vers l'Italie, le rôle d'autres facteurs contextuels comme les crises scolaires et universitaires a été très peu analysé. Années blanches, années invalidées, chômage des diplômés ont coïncidé avec le retour des premiers estivants d'Italie. La prééminence de l'école comme moyen de réussite sociale était mise à l'épreuve. Atteints par la limite d'âge pour passer certains concours d'entrée à des écoles professionnelles de plus en plus sélectives, exclus du fait de non possibilité de redoublement, découragés par les grèves à répétition, certains jeunes voient la migration comme une solution. Pour s'en sortir, il faut sortir disent-ils. Le pic des départs vers l'Italie s'observe à partir de 1989 à la suite de l'année blanche (année sans examen ou tous les élèves et étudiants ont redoublé leurs classes) de 1988. Cette catégorie de migrants, n'ayant jamais travaillé avant la migration, rebuts du système scolaire ou en position d'apprentissage, se fixe de manière plus ou moins durable en Italie d'autant plus que le va et vient n'est plus possible avec l'instauration de la carte de séjour en 1990. D'ailleurs le tournant de la fixation des émigrés sénégalais en Italie est atteint avec la fameuse marche et grève de

la faim de Florence en 1990 qui a fortement accéléré le processus de régularisation des émigrés sénégalais soutenus par les hommes d'église en Italie. La marche et les grèves étaient des instruments connus par ces anciens élèves et étudiants. L'axe Italie Sénégal se renforce avec cette facilitation du séjour, le bassin de recrutement au Sénégal s'élargit touchant des groupes jusque là peu portés vers la migration. Jeunes citadins des villes, commerçants parfois dont les affaires n'étaient pas si moroses, wolofs jusque là devancés par les groupes ethniques *pular, soninké et mandjack* dans les départs vers l'étranger partent vers l'Italie, l'élargissement du bassin de recrutement des migrants sénégalais explique le profil varié du Sénégalais d'Italie.

Le Profil du migrant vers l'Italie : un investisseur potentiel.

L'étude de la nouvelle migration internationale sénégalaise révèle des dynamiques de changement important dans la nature des flux et le profil de l'émigré. Le statut économique du migrant se trouve différemment perçu à la fois par les pouvoirs publics, les populations et par les chercheurs. Moulé dans des parcours divers, influencé par un contexte complexe, il se construit surtout avec la nouvelle migration internationale sénégalaise un nouveau profil d'émigré, acteur économique. Mais le migrant recouvre une diversité de figures sociales, il renvoie aussi à des pouvoirs économiques divers et à des potentiels d'investissement variable. En accueil, les émigrés sénégalais évoluent dans les pays d'accueil comme une "communauté transnationale" dans des "niches économiques" laissées vacantes ou qu'ils ont eux même créées. La destination Italie est un observatoire privilégié de la migration internationale sénégalaise étant donné qu'on y rencontre divers cas de figure : migrants au long cours longtemps établis dans les pays africains ou en France et qui se sont redéployés en Italie lors de la période des vaches grasses de la destination au début des années 1990, jeunes migrants ruraux chassés par la sécheresse et citadins rebuts du système scolaire après les années blanches ou invalidées, jeunes femmes, réseaux confrériques... La féminisation des migrations internationales est un phénomène nouveau au Sénégal, les destinations Italie et USA ont impulsé une migration autonome des femmes. Le profil du nouveau migrant augure de possibilités d'investissement prometteurs. Jeunes, ils ne restent plus en migration jusqu'à la retraite dans le pays d'accueil, insérés dans les milieux d'affaires, ils sont à la recherche permanente de créneaux d'investissement porteurs. Moins intégrés dans les associations comme les émigrés de la France, il essaie dès le début de son parcours migratoire d'entrevoir des investissements individuels. La forte implication dans les associations impose aux migrants une participation dans la prise en charge des investissements communautaires différant les tentatives d'investissement individuel en vue de la recherche de profit. Quelque soit la catégorie de migrant, l'immobilier est son premier secteur d'investissement. Test des opportunités et des risques en matière d'investissement, accessibilité de l'immobilier, facilités de gestion l'investissement dans ce secteur relève d'une volonté de mettre en place un patrimoine. Mais de plus en plus, il semble que cette logique individuelle d'investissement tend à se diluer dans des contraintes sociologiques avec les opérations de regroupement familial qui de fait entraînent une hypertrophie des dépenses sociales.

La réunification familiale des émigrés sénégalais : une menace ou un atout pour l'investissement au Sénégal.

Les Sénégalais pratiquaient peu le regroupement familial avant 1995. Selon SCHMIDT DI FRIEDBERG, les Sénégalais en 1993 étaient la troisième communauté migrante d'Afrique noire mais avait la plus faible proportion de migrants féminins avec seulement 4% de femmes. Tous les autres pays présents en Italie comptaient au moins 15 % de femmes. L'acceptation au cas par cas de procédures de regroupement familial en Italie a incité parmi les émigrés réguliers qui restaient durant plusieurs années à introduire des demandes. Le regroupement familial est le droit pour le migrant en situation régulière et selon certaines conditions correspondant à l'exercice d'un emploi et à la justification d'un logement de se faire rejoindre par sa conjointe et ses enfants. En Italie, le regroupement familial a contribué à transformer une émigration de travail en une émigration de peuplement. Les réunifications familiales en Italie sont passées entre 1990 et 2001 soit pour une période de moins de 11 ans de 2000 à 64 000 cas. Cela veut dire qu'à partir de 1995 on assiste à une montée rapide des regroupements familiaux en Italie. Ceci a incité les autorités Italiennes à introduire dans la loi BOSSIFINI de 2002 des restrictions relatives au regroupement familial.

Moins incitative qu'en France, la prise en charge sociale très limitée en Italie n'a pas impulsé une généralisation des demandes de régularisation sociale. Les premiers migrants d'origine rurale sont peu enclins à faire venir leurs épouses. Dans les villages du centre ouest, cela n'est pas encore culturellement accepté. Dans les pays d'accueil où l'accès au marché du travail et à la protection sociale est relativement facile, les émigrés pratiquent de manière fréquente le regroupement familial. En outre, en Italie les commerçants qui étaient la majorité étaient peu enclins à faire venir leurs familles parce que ces dernières ne sont pas prises en charge par les institutions de prévoyance sociale et que l'émigré devrait assurer à ses frais la prise en charge de sa famille. Leur mobilité très élevée entre les pays d'accueil et les pays d'origine, leur circulation migratoire leur permet de retrouver fréquemment leurs parents lors des voyages et de vivre avec moins de frustrations l'isolement familial.

Le regroupement familial multiplie les problèmes d'hébergement et crée des besoins nouveaux en matière de santé et d'éducation des enfants. Ces dépenses érodent de manière substantielle les capacités d'épargne et le potentiel d'investissement des émigrés Sénégalais en Italie. La présence de la famille ne permet plus un partage des dépenses en Italie. L'émigré a tendance avec la présence de la famille à entrevoir les possibilités d'investissement au Sénégal et le retour que de manière peu volontaire.

Les difficultés d'ordre culturel sont énormes. Certaines pratiques et us dans le pays d'origine ont du mal à être transposés dans le pays d'accueil. La polygamie pratique légale dans les pays d'origine est illégale dans les pays d'accueil. En outre, elle entraîne une reconstitution d'une famille élargie dans un contexte occidental peu préparé à ces situations. Le problème des enfants est l'expression la plus visible des difficultés de la migration internationale. Les émigrés Sénégalais d'Italie redoutent «l'algérisation» de leur migration, c'est à dire la forte présence d'enfants sans formation ni métier, terrain dans lequel se développera le banditisme et l'insécurité dans les zones de forte concentration résidentielle des émigrés frappées par le chômage. Cette crainte est d'autant plus justifiée que les enfants sont scolarisés en langue italienne hypothéquant le retour au Sénégal où prévaut le français comme langue

officielle. Les écoles françaises n'existent pas dans beaucoup de zones de concentration des émigrés mais les frais de scolarité sont hors de portée de la plupart des émigrés. La consolidation de la famille migrante dans les pays d'accueil obère la volonté d'investissement dans les pays d'accueil. D'ailleurs ce phénomène a le même effet sur les retours en vacances. L'émigré installé avec sa famille dans le pays d'accueil revient de moins en moins.

L'accueil et l'insertion de l'émigré sénégalais en Italie : entre légalité et illégalité.

L'entrée dans les pays d'accueil n'est qu'une première étape dans le processus d'insertion migratoire. Les émigrés sénégalais en Italie s'insèrent, résident et travaillent grâce aux réseaux migratoires organisés autour de diverses sociabilités ethnique, familiale, confrérique et professionnelle. Ces réseaux sont au départ du processus migratoire, ce dès la préparation des candidats au voyage, et passant par l'insertion résidentielle et professionnelle dans les pays d'accueil. L'entrée des émigrés dans les pays d'accueil est le plus souvent légale. L'émigré, dispose d'un visa d'entrée et est autorisé par les autorités du pays d'accueil à rentrer pour la durée de la validité de son visa. Le cliché de hordes d'Africains attendant une traversée dangereuse et risquée du détroit de Gibraltar n'est que la face visible de l'iceberg. En grande partie, les candidats à l'émigration entrent légalement dans le pays d'accueil mais restent au-delà de la période de validité de leurs visas. L'importance du nombre de demandeurs d'asile dans les pays occidentaux montre l'ampleur du phénomène des entrées légales d'émigrés qui demandent l'asile a posteriori pour travailler et résider dans le pays d'accueil.

La montée de l'extrême droite en Italie a contribué, faute d'un programme alternatif, à user de la question sensible de la migration des étrangers comme un fonds de commerce électoral. Les insuffisances de l'insertion résidentielle, professionnelle des travailleurs migrants constituent une hypothèque sur le retour des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine et contribuent à transformer la migration de travail en une migration de peuplement et d'installation avec tous les problèmes d'insertion. La quête « des papiers » est une œuvre de longue haleine et saisit toutes les opportunités : mariages, demande d'asile, parrainage de l'employeur, régularisations collectives...

Les statistiques les moins élevées estiment le poids de l'économie souterraine en Italie au moins entre 12 et 14 % du PIB² en 2003. L'émigré illégal officie aussi dans le travail clandestin. Il travaille dans des secteurs comme le commerce ambulancier, l'agriculture, le bâtiment, les PMI et la restauration. Ces secteurs sont caractérisés par la flexibilité de leur fonctionnement et par un besoin d'emplois durs et intensifs dans des délais courts. Il n'est pas déclaré ou le plus souvent il travaille sous une fausse identité. Le prêt des papiers du compatriote ou du parent est la première étape vers l'insertion professionnelle, le plus souvent dans des secteurs mal rémunérés et peu regardants sur les aspects légaux des travailleurs. On estime au moins à 55% d'entreprises italiennes utilisant le travail au noir : étudiants, immigrés irréguliers...³ Les immigrés en situation irrégulière vivent un confinement professionnel et résidentiel permanent. Au problème majeur de l'irrégularité du statut de séjour se greffent d'autres obstacles à l'accès à des emplois qualifiés et bien rémunérés comme la langue et la formation. L'illégalité est un concept récurrent dans l'analyse des migrations ouest-

² voir [http : //www.economia.uniroma2.it/noe/papers/home.htm](http://www.economia.uniroma2.it/noe/papers/home.htm)

³ Journal La Repubblica, 14 janvier 2003

africaines. Les candidats au départ disposent généralement de titres de voyage et de visas nécessaires à l'entrée dans le pays d'accueil. Seulement, ils ont fait appel à des réseaux officieux. La grande partie des émigrés africains établis en Europe après 1974 sont des *overstayers*, c'est à dire qu'ils restent au-delà de la durée légale de séjour que leur confère le visa de tourisme ou de transit en attendant une régularisation de leur statut de résidence. On assiste à une fin des migrations de main d'œuvre depuis 1974 et des migrations tournantes vers la France depuis l'instauration du visa d'entrée en 1986. On passe d'une émigration de travail à une émigration d'installation avec tous les problèmes d'insertion professionnelle et d'intégration dans les pays d'accueil. Chaque clandestin régularisé peut constituer un candidat au regroupement familial pouvant se faire rejoindre légalement par sa famille. Il y a eu en 2002 en Italie près de 700 000 demandes de régularisations qui si elles étaient toutes acceptées doubleraient la population étrangère en Italie. Tous les clandestins n'avaient pu comme ils disent déposer un dossier de régularisation du fait de la difficulté de trouver une attestation d'un employeur effectif ou imaginaire.

L'Italie : un nouveau pays d'immigration pour les Sénégalais.

L'Italie et l'Espagne sont passés de pays d'émigration à pays d'immigration entre les années 1970 et 1980. Les investissements dans le secteur des PME/PMI demandeur de main d'œuvre peu qualifiée et peu exigeante et le dynamisme d'une économie souterraine qui a besoin de relais ont constitué des facteurs d'appel aux étrangers des pays sous développés. Mais surtout, l'Italie et l'Espagne enregistrent des taux de natalité faibles rendant hypothétique le renouvellement des générations et constituant en soi un appel de main d'œuvre étrangère.

Nombre d'enfants par femme en Europe établi en 2003

Pays/année	1970	1980	1990	2000
Italie	2,42	1,64	1,33	1,25
Espagne	2,90	2,20	1,36	1,22
Allemagne	2,03	1,56	1,45	1,34
France	2,47	1,95	1,78	1,89
Total Union Européenne (15)	2,38	1,82	1,57	1,53

Source : OCDE, 2003

Avant le début des années 1980, l'immigration des Africains en Italie ne comptait que les ressortissants de la corne de l'Afrique du fait du passé colonial. Sans grande expérience dans le contrôle des flux d'émigrés, l'Italie a enregistré de fortes rentrées de candidats au séjour. Les Sénégalais y sont précédés par des Marocains, Tunisiens et Philippins depuis le milieu des années 70. Au 31 décembre 1993, les émigrés Sénégalais étaient la 3^e communauté africaine d'Italie avec près de 10% derrière la Maroc (33%) et la Tunisie (15%). Après 1994, la France semble être paradoxalement pour les migrants sénégalais une porte d'entrée vers l'Italie grâce à l'intermédiation des "passeurs" entre Nice et San Remo autour du poste frontalier de Vintimille. La plupart des migrants sénégalais bénéficiaires des régularisations du décret DINI, déclarent être entrés en Italie en passant par la France après avoir obtenu un visa de très court séjour : visas de transit ou visas d'une semaine.

Selon EUROSTAT, (Eurostat 2000), l'Italie est la principale destination des émigrés Sénégalais. Cette observation faite dans les deux villes de Dakar et Touba montrent les proportions suivantes :

Pays de dernière destination des migrants internationaux récents en %

Pays de dernière destination	Dakar	Touba	Total
Italie	19	54	29
Gambie	23	4	17
Mauritanie	11	6	10
France	6	1	5
Côte d'Ivoire	5	10	7
Autres pays	36	25	33

Source Eurostat 2000

L'émigration sénégalaise semble partagée entre deux destinations : l'Italie et les pays voisins. Pour Touba, l'Italie semble être une destination préférentielle. Cela est lié au fait que beaucoup d'émigrés investisseurs habitant les milieux ruraux du centre ouest ont préféré investir à Touba pour y déménager. Touba est aussi un espace d'investissement immobilier de prédilection. Le secteur du commerce de matériaux de construction y est particulièrement dynamique. Touba est un espace de départ surtout vers l'Italie du fait que les principaux réseaux officieux ont un soubassement confrérique et s'organisent à partir de la ville sainte. La France est devenue pour les Sénégalais une destination résiduelle.

Selon le Journal Le MONDE du 12-13 février 1994, restituant un rapport de la Direction des Populations et des Migrations, « *les flux d'immigration vers la France auraient diminué de 30 % en 1994* ». Au cours de la période récente, la fréquence des opérations de régularisation incite les candidats au départ à se diriger vers l'Italie. Entre 1982 et 2002, on a enregistré 6 régularisations qui ont entraîné un redéploiement de beaucoup de clandestins en Italie. Le régime juridique des étrangers était flou, seule une loi datant de 1931 organisait le travail des étrangers. Après plusieurs tentatives sans succès, une loi sur le travail des immigrés n'est votée en Italie qu'en 1986. Mais les sanctions contre les absences de déclaration et le travail au noir étaient très timides.

Programmes de régularisation du séjour des étrangers en situation irrégulière en Italie

	1982	1986	1990	1995	1998	2002
Contexte d'émergence et tendances politiques	Régime centriste, régularisation du travail à domicile	Régime centriste, première loi sur l'immigration pour tenter de gérer les flux devant un vide juridique	Régime centriste, Commission d'étude du parlement, loi Martelli sur l'immigration	Centre-gauche et Ligue Nord, Harmonisation avec les politiques de l'Union	Centre gauche	Opposition de la ligue Nord Loi Bossi-Fini
Conditions de régularisation	Prouver l'occupation professionnelle	Justifier le travail	Prouver l'entrée avant la date indiquée Réunification familiale, justification de raisons pour le droit d'asile, études, justifier le travail	Décret Dini, méthode forte instituant l'expulsion et l'exercice du travail non autorisé, n'a pas évolué en loi	Travailleur et réunification familiale	Travailleur, étude des dossiers cas par cas, candidats ayant fait déjà l'objet d'une « foli di via » exclus, opérations sporadiques d'expulsion
Demandes présentées				256 000	251 000	706 000
Demandes acceptées	6000	118 700	217 000	245 000	217 000	
Demandes acceptées par pays	(Tunisiens, Marocains et philippins)	Maroc : 21 700 S.Lanka : 10 700 Philippi. : 10 700 Tunisie : 10 000 Sénégal : 8 400 Yougos. : 7100	Maroc : 49 900 Tunisie : 25 500 Sénégal : 17 000 Yougos. : 11 300 Philippines : 8700 Chine : 8 300	Maroc : 34 300 Albanie : 29700 Philip. : 21 100 Chine : 14 400 Pérou : 12 800 Roum. : 11 100	Albanie : 39 000 Rouma. : 24100 Maroc : 23 900 Chine : 16 800 Sénégal : 10 700 Egypte : 9 500	
Commentaires	Les Sénégalais peu nombreux dans la Péninsule et très peu présents parmi la catégorie de travailleurs domestiques	Les premiers arrivées au début des années 80 ont été les candidats à cette régularisation, avec la va et vient la plupart ne sentaient la nécessité de se faire régulariser car il ne leur était pas exigé un visa d'entrée	La difficulté de trouver du travail en dehors du salariat a incité certains à entamer la régularisation et le salariat. Les premières tentatives d'investissement dans le pays se développent	Avec l'instauration d'un visa d'entrée pour les Sénégalais les flux se sont plus ou moins tassés entre 1990 et 1995. On note avec l'ouverture l'arrivée des Européens de l'Est	Les réseaux sénégalais ont repris le relais et la détention d'un visa Schengen fait de l'Italie la destination principale de l'Union, montée de l'immigration est européenne en Italie	Les opérations de régularisation ont été sélectives, la plupart des candidats n'ont pu réunir les papiers nécessaires pour constituer leur dossier de régularisation

Source : OECD-SOPEMI, Trends in International Migration, annual report 2002, Paris OECD, 2003 pour les statistiques, enquêtes personnelles en Italie et au Sénégal pour les éléments contextuels et les facteurs explicatifs.

En 1988, le parlement Italien avait nommé une commission parlementaire d'étude sur l'immigration. En 1989, un nouveau régime sur l'immigration et la condition des étrangers a été institué sur l'initiative du Vice-Président du Conseil de Ministres, MARTELLI. Ce régime sera converti en loi en 1990. Cette loi (loi 39/1990) a régularisé la plupart des émigrés sénégalais ayant résidé de manière continue en Italie avant le 31 décembre 1989. La loi dite loi MARTELLI visait à régler la question des demandeurs d'asile et la régularisation de travailleurs irréguliers. Mais la même loi a instauré le visa d'entrée pour les pays extra communautaires comme le Sénégal dont les ressortissants étaient très présents en Italie afin de limiter les flux d'entrée. Signataire de la convention de Schengen, la libre circulation n'a été effective en Italie qu'à partir de 1995. En effet, les partenaires de l'Union Européenne estimaient les conditions techniques et juridiques insuffisantes pour supprimer les contrôles d'identité aux frontières de l'Italie.

Le décret DINI en 1995 qui ne sera pas finalement une loi mais dont les aspects liés à la régularisation du séjour des travailleurs étrangers seront appliqués, les régularisations du séjour des émigrés en 1998 et la loi BOSSI-FINI de 2002 ont rendu plus attractive la destination Italienne pour les travailleurs migrants de l'Afrique de l'ouest.

On compte actuellement selon les autorités consulaires du Sénégal près de 60 000 Sénégalais en Italie. Deux ans après les régulations, le nombre d'émigrés irréguliers ne cesse de croître. Deux ans après les opérations de régularisation, presque un Sénégalais sur deux est un clandestin. Sous ce rapport, on peut retenir au moins 100 000 Sénégalais sont émigrés en Italie. Certains dirigeants d'associations d'émigrés⁴ estiment le nombre de leurs compatriotes au moins à 150 000. L'attractivité de la destination italienne est en partie liée à la dynamique du secteur illégal fait de contrefaçons de grandes marques avec comme point d'ancrage Naples. Le travail au noir et le secteur souterrain sont les portes d'entrée d'insertion professionnelle des émigrés Sénégalais nouvellement arrivés. Le temps d'attente pour commencer à travailler en Italie commence à s'allonger alors qu'il était presque instantané quand la première insertion professionnelle se faisait essentiellement par le biais du commerce ambulante. Les primo-arrivants s'occupaient de l'insertion des nouveaux en leur procurant les articles à vendre. Cette première insertion dans le commerce ambulante est un apprentissage de la langue et de la dureté du travail en Italie.

Le travail salarié reste assujéti à la régularisation du séjour. Ceci explique les fortes concentrations des émigrés dans le nord de l'Italie principalement dans la zone de Brescia fortement demandeuse de main d'œuvre essentiellement dans l'industrie et le bâtiment. C'est ce qui explique le développement d'îlots résidentiels dans le nord avec une concentration excessive de Sénégalais prenant des allures de ghettoïsation dans certains espaces comme la résidence Préalpino.

⁴ Enquêtes personnelles effectuées en août 2003 auprès des responsables d'associations, de dahiras et certains interlocuteurs privilégiés.

Encadré : La résidence Préalpino : une petit Sénégal

La résidence Prealpino dans la banlieue de Brescia en Italie, est une zone de forte concentration des émigrés et de lieux d'activité particulièrement dynamiques reproduisant des modes de fonctionnement social et économique local à l'étranger. L'apprentissage des modes de vie dans le pays d'accueil et des stratégies de primo-insertion y sont accélérés par la forte concentration de migrants sénégalais permettant d'élargir selon les opportunités le cercle des connaissances. Ce sont les premiers lieux d'insertion résidentielle et/ou professionnelle du migrant fraîchement arrivé dans les pays d'accueil. La Résidence Préalpino à Brescia est devenu un Sénégal en miniature. Ce qui était une résidence de privés en location vente est devenue une excroissance du Sénégal au flanc des préAlpes. Les premiers Sénégalais sont arrivés en 1986 dans la résidence Préalpino. Avec les multiples désagréments liés à leur regroupement dans la résidence, tous les autres occupants ont quitté avant 1990 entraînant une présence exclusive. Les 111 chambres sont occupées par près de 800 Sénégalais et une multitude de commerce. La chambre est louée environ à 250 euros mais le partage solidaire des loyers noté dans les autres lieux d'hébergement n'est pas en vigueur dans la résidence. Des marchands de sommeil vivent de la sous-location. En hiver s'ajoute à ce chiffre plus de 250 occupants supplémentaires soit plus d'un millier d'occupants. La promiscuité y atteint des limites insoupçonnées : des couples partageant des chambres avec des célibataires, femmes et hommes dans les mêmes chambres... La résidence se trouve dans la commune de Bovezzo. Le sous sol est un Sandaga en miniature on y trouve toutes sortes de commerce : boutique et transfert d'argent, salon de coiffure, cordonnier, télécentres, laveuses repasseuses, « tangana » ou vendeurs de petits déjeuners, ateliers de tailleurs, trafiquants de téléphone, mosquée, photographe, expéditeur de bagages vers le Sénégal, un mécanicien sur la rue comme au Sénégal, des taxis clando ralliant la gare et les marchés... Son gestionnaire Modou Sall représentant les intérêts des propriétaires Italiens regrette la difficulté de gérer la résidence malgré son bureau équipé d'un ordinateur. Il est chargé la collecte des loyers et leur remise aux copropriétaires. C'est un point de chute pour des nouveaux arrivants. Certains émigrés travaillent et vivent dans la résidence. Certains émigrés qui n'y habitent pas en font un espace de retrouvailles. Des chambres font office de restaurant et de cuisine comme Chez Adja Daly où l'on peut manger tous les repas sénégalais selon les jours à 5 euros avec une boisson sucrée comprise. Mais l'on note un processus de dégradation avancée de la résidence surpeuplée, peu entretenue, une absence d'organisation pour gérer les parties communes et un risque de ghettoïsation. Des problèmes commencent à surgir entre les occupants et leurs voisins. Car la résidence se trouve à côté d'un quartier de standing relativement élevé. La RTS télévision sénégalaise est regardée en direct dans les chambres grâce à une cotisation de 17 500 euros payée solidairement par une partie des occupants pour acheter une antenne parabolique. Ceux qui n'ont pas cotisé ne sont pas branchés. L'existence de la télé en fait un point de ralliement même pour ceux qui habitent en dehors de la résidence lors des matchs de football ou des séances de lutte du Sénégal. Y habitent généralement de nouveaux migrants et des commerçants ou affairistes, des retraités et des femmes d'âge mûr. Brescia est aussi un point de passage pour des commerçants en partance à Dubaï. Les stars au top au Sénégal défilent tout au long de l'année au Dipplo club dans la banlieue de Brescia, le lieu de leurs concerts. Les musiciens en partance pour l'Italie et les autres pays d'émigration sont réputés être des convoyeurs de candidats à l'émigration, des passeurs de frontière. La résidence est une partie du Sénégal où l'on peut manger les mets du pays, regarder la RTS, écouter les radios sénégalaises via Worldspace, téléphoner au pays à moindre coût, recueillir les nouvelles, rencontrer les compatriotes, s'informer, rencontrer les intermédiaires, envoyer de l'argent ou des bagages au pays, recueillir les bénédictions d'un marabout ou tout simplement discuter avec les compatriotes. Tapissée d'affiches portant sur les visites d'un marabout, un concert, des chants religieux, des offres commerciales, la résidence est un prolongement du Sénégal dans les PréAlpes.

L'émigré en Italie : entre le commerce et l'emploi salarié ou entre le sud et le nord de la péninsule.

Au début, les émigrés sénégalais, tous irréguliers, puisque la régularisation ne surviendra qu'en juin 1990, s'inséraient essentiellement dans le secteur du commerce ambulante. Peu regardant sur les salaires et le travail, les émigrés s'insèrent rapidement dans le marché du travail du pays d'accueil pour survivre. Le travail clandestin entraîne une surestimation du chômage des émigrés. En effet, si les émigrés sont victimes du sous-emploi et des emplois mal rémunérés, ils sont rarement au chômage car leur survie dans le pays d'accueil dépend de la génération de revenus.

En Italie, les émigrés vivent un vrai dilemme. Travailler dans le secteur indépendant du commerce ambulante est plus rémunérateur et moins contraignant. Mais les autorités dans le pays d'accueil assujettissent la reconnaissance du statut de séjour à l'exercice légale d'une profession. Il y a dès lors un conflit de logiques entre émigrés et autorités du pays d'accueil. Au juridisme de ces derniers s'oppose la volonté d'enrichissement des émigrés à la base de leur projet migratoire. L'exploration de créneaux porteurs est une constante chez les émigrés en situation de difficulté. L'élargissement des secteurs d'intégration professionnelle dans le pays d'accueil obéit à cette logique. La saturation d'un secteur d'intégration dans le pays d'accueil peut être atténuée par l'exploration d'un nouveau créneau ou par l'extension de la même activité vers d'autres zones dans le même pays.

Avec l'accélération des flux de migrants d'origine africaine, et la saturation relative du commerce ambulante, la migration des ouest africains évolue vers l'illégalité. L'émigré s'insère faute de mieux dans les secteurs qui lui sont accessibles. L'emploi exercé par le migrant est précaire : commerce ambulante, commerce non autorisé par les autorités de la ville d'accueil, travail au noir. L'obstacle de la langue, l'absence de papiers font qu'ils s'insèrent dans des secteurs comme le commerce ambulante ou des emplois marginaux du secteur industriel : tannerie, fonderie ... Les emplois dans le secteur de la tannerie sont réputés éprouvants et dangereux pour la santé. En effet, des cas multiples de cancer augurent d'implications sanitaires des produits chimiques utilisés dans la tannerie. Malgré des salaires attractifs, ce secteur est surtout prisé par des nouveaux arrivants au statut de séjour irrégulier n'ayant pas encore pu s'insérer dans des créneaux moins dangereux.

Le commerce est un métier qui en Italie recouvre une pluralité de situations et d'importance variables. Ambulants, colporteurs, vendeurs sur le marché, vendeurs mobiles titulaires de *tendas* ou tentes, grossistes installés dans des boutiques, grossistes d'appartement, coursiers, intermédiaires dans l'organisation du fret et du passage en douane, vendeurs de produits exotiques, importateurs exportateurs, vendeurs de produits falsifiés en gros ou au détail, antiquaires, toutes ces catégories de négociants se disent commerçants. Leur capital peut être de 50 000 F CFA à 300 millions de F CFA. Les uns paient des taxes, les autres non. (faire un tableau de comparaison avec les types, le capital, l'emplacement, les bénéfices, les temps de travail, la qualification, les charges payés...)

Le choix du métier de commerçant est lié parfois à la possibilité de rester plus longtemps dans le pays d'origine, pour investir ou tout simplement pour passer plus de temps avec la famille, premier bénéficiaire des retombées de la migration et principale base de recrutement de main d'œuvre l'entreprise familiale. Les réseaux de commerçants ont été les plus performants dans l'organisation du départ, surtout avant l'instauration des visas en Europe et la crise politico-économique dans les pays africains riches. Le commerce n'est pas souvent contrairement aux apparences un métier improvisé. L'apprentissage est long, l'insertion dans les réseaux commerciaux est complexe. Les voies du commerce mènent souvent le marchand ambulant de la rue au magasin d'import-export. Le commerce est aussi le principal secteur d'insertion des femmes migrantes dont le succès est lié à leur désaffection de l'emploi salarié. Il existe des créneaux spécifiquement féminins : commerce de bijoux, d'ustensiles de cuisine, de tissus et d'étoffes. Le commerce des migrants a connu des mutations tant dans le lieu d'exercice que dans les formes d'exercice du métier et les articles vendus. Le commerce ambulant ne subsiste encore que dans quelques lieux d'immigration (Espagne et Italie) et ce durant la période estivale et les fêtes de fin d'année. Les commerçants sont généralement les émigrés les plus riches. Les possibilités d'offre de revenus déterminent en grande partie l'attrait des destinations migratoires. Le nord de l'Italie est devenue la zone d'établissement des émigrés.

WALF FADJRI, n° 3543 du 7 janvier 2004

Les Sénégalais font 12,7 % des travailleurs étrangers de Brescia.

Les ouvriers sénégalais représentent environ 12,7 % du nombre des travailleurs étrangers en situation régulière dans la province de Brescia, selon le quotidien Brescia Aujourd'hui, précisant qu'après un début difficile notamment dans la vente à la sauvette, les Sénégalais sont parvenus à s'insérer dans le tissu productif provincial ... Dans les fabriques de provinces, on note une présence massive de Sénégalais. A Brescia, 53,2% des travailleurs sénégalais sont des ouvriers. Et la moitié de ceux-ci travaillent dans le bâtiment. Certains sont également présents dans le secteur de l'industrie. Plusieurs ouvriers ont pu trouver du travail par le truchement de leurs compatriotes qui font circuler l'information de bouche à oreille.

Actuellement, nombreux sont les Sénégalais estimés à 48% qui affirment avoir un revenu mensuel de plus de 750 euros (environ 487500 FCFA). Plus de 80% d'entre eux sont des wolofs. Il y a une forte communauté mouride qui selon l'observatoire de l'immigration de la province, accorde une attention particulière à l'entraide sociale ».

On voit avec ce récent article de presse d'un quotidien dakarais le double glissement progressif des émigrés Sénégalais en Italie vers le nord de la péninsule et vers les emplois salariés dans le secteur industriel. Ce processus a été très tôt identifié par SCHMITZ DI FRIEDBERG dès 1993 comme le montre le tableau ci-dessous. En 1993, les deux tiers des Sénégalais en Italie étaient installés dans le nord. Quand les réseaux étaient irréguliers, l'entrée se faisant à partir de l'Afrique du nord. Les émigrés Sénégalais avaient tendance à se concentrer dans le sud de l'Italie. Ce basculement spatial des émigrés vers le nord est aussi lié à des facteurs contextuels internes. Les déséquilibres économiques entre le nord et le sud sont très accusés. « De 1998 à 2002, l'Italie a connu une augmentation du nombre d'emplois de 1,5 millions et une nette diminution du taux de chômage de 11,9% à 8,9%... En 2001, on enregistre des taux

de chômage de moins de 4 % dans le nord et de 20 % dans le sud. » L'espace de redéploiement des émigrés sénégalais auparavant concentrés dans le sud et le centre à la fin des années 90 est constitué des régions de Venetto, Lombardie, Emilia Romania... Le différentiel de revenus entre ces régions riches du nord et les régions en difficulté du sud explique le redéploiement des émigrés Sénégalais d'Italie en Lombardie, et dans le Venetto. A l'heure actuelle, les zones de grande concentration des Sénégalais sont les agglomérations de Brescia, Milan, Bergame, Florence, Bologne, Naples, Pise, Rome, Turin, Vénise, Ravenna...

Distribution régionale des émigrés Sénégalais en Italie en 1993

Zones	Nombres de Sénégalais
Vallée d'Aoste	11
Piémont	2210
Lombardie	7276
Ligurie	1161
Trentin-Haut Adige	280
Vénétie	2057
Frioul-Vénétie-Julienne	118
Emilie-Romagne	3982
Total Nord	17 095
Toscane	2311
Ombrie	27
Les Marches	565
Latium	1654
Total Centre	4557
Abruzzes	264
Molize	1
Campanie	1014
Pouilles	435
Basilicate	2
Calabre	277
Total Sud	1997
Sicile	1453
Sardaigne	1270
Total Iles	2723
TOTAL	26 368

Revenus, épargne et transferts des émigrés : une nouvelle richesse de la nation Sénégalaise.

La migration internationale sénégalaise mobilise des flux importants d'émigrés qui gagnent des revenus importants dont la plus grande partie est rapatriée dans le pays. L'épargne sert essentiellement à financer le retour, elle porte généralement sur des ressources courtes moins de cinq ans. Divers mécanismes à la fois formels et informels sont utilisés pour l'envoi des fonds. Cependant les transferts informels sont difficiles à

quantifier du fait de leur extrême diversité. Mais l'on note une montée en importance des services de transfert rapide s'appuyant sur des agents locaux. Ces sommes d'argent, dont une bonne partie est destinée aux familles laissées au pays constituent une source financière importante et un moyen de lutte contre la pauvreté dans les pays de départ. Si ces envois de fonds contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles restées au pays, elles ne se sont pas traduites dans la réalité par un développement économique significatif des pays d'origine. L'empreinte n'est *a priori* visible que dans le secteur immobilier et la prise en charge des dépenses domestiques des familles. Le foncier est un observatoire pertinent des changements sociaux induits par les retombées financières de la migration internationale.

Quand les heures supplémentaires, l'économie souterraine, les « coups » et la force des devises gonflent les revenus des émigrés Sénégalais d'Italie.

Il n'est de plus difficile exercice que d'évaluer les revenus des émigrés sénégalais d'Italie. La connaissance que l'on a de leurs revenus est encore trop empirique. On sait que les sommes d'argent replacées dans le contexte des pays de départ représentent des sommes importantes. Aux rétributions régulières se greffent des stratégies de diversification des revenus. Multi-activité, rentrées d'argent exceptionnelles et inattendues ou "coups" comme disent les émigrés procurent des ressources additionnelles ou supplémentaires importantes. Le secteur informel existe aussi en Italie, le flou qui entoure ce secteur rend une évaluation des revenus du migrant très aléatoire.

Tout de même, le revenu du migrant dépend souvent d'une bonne insertion professionnelle en Italie. La prospérité économique du pays d'accueil, la valeur de sa monnaie, le secteur d'insertion professionnelle de l'émigré, le caractère légal ou non des activités, le nombre d'heures supplémentaires effectuées, sont autant de facteurs qui influent sur les revenus gagnés par les émigrés. Les migrants les plus riches sont les travailleurs autonomes dont les affaires prospèrent. Un grossiste de produits falsifiés (principalement les sacs Louis Vuitton), s'il échappe au *carabinieri* et à la brigade des finances peut gagner après l'été 40 millions de F CFA. Il officie souvent dans sa chambre et ne travaille que la nuit moment pendant lequel les détaillants quittent leurs lieux de vente (plages et cafés) pour s'approvisionner en marchandises. Leur seul outil de travail est la voiture, ils vendent le plus souvent à crédit à des gens auxquels ils sont liés. Comme ils disent, ils placent leurs marchandises. Mais le recouvrement des créances se fait dans des délais courts : toutes les semaines ou toutes les 72 heures. Ces grossistes en produits falsifiés ne sont que des relais qui s'approvisionnaient à Naples. Il semblerait que les manufactures non autorisées se sont déplacés près des lieux de vente, les grossistes Sénégalais se font livrer sur place les marchandises. Le rôle de la diaspora chinoise dans la fabrication de ces produits est fortement soupçonnée.

Les trafics ont permis à des émigrés de gagner de l'argent rapidement. La pénurie de cigarettes en Italie avaient entraîné un trafic de la part des Sénégalais. Le trafic du téléphone aussi a fabriqué des millionnaires en un temps relativement court. Mais aujourd'hui les trafics sont plus circonscrits. L'axe Turin Marseille est considéré par les émigrés sénégalais en Italie comme une plaque tournante du trafic de drogues. En dehors de ces trafics et autres activités illicites, des coups permettent à certains émigrés de gagner honnêtement des sommes d'argent importantes. Cet encadré ci-dessous retrace une journée ensoleillée passée avec un émigré en août 2003.

Encadré : Une journée avec un émigré qui tombe fortuitement sur un « coup »

A dix huit heures, nous sommes dans une foire exotique à Mestre au nord est de l'Italie. Seck, un migrant qui exerce la profession de commerçant avec tenda (tente) a établi ses quartiers dans cette foire animée par des orchestres exotiques. Plusieurs Sénégalais y sont présents pour jouer de la musique, vendre des objets ou des mets exotiques. Seck dispose d'un véhicule fourgonnette où il garde toute sa marchandise et où il dort quand les distances trop longues ne lui permettent pas de retourner chez lui à Ravenna. C'était le dernier jour du marché tant attendu mais qui n'a pas produit les profits escomptés. En effet, en ce moment d'août la concurrence entre les foires est rude. Il plie bagage à 1 heures du matin et arrive chez lui à 3 heures après deux heures de route. Au réveil à 10 heures, il part à la recherche de marchandises à bon prix. Après deux heures de route, il arrive dans la République de San Marino dans un magasin tenu par un Egyptien dans une arrière boutique où étaient vendus des articles de décoration et des tambours égyptiens. Acheté à 40 euros, ces tambours seront revendus au marché des alter-mondialistes à Brescia à des grossistes Sénégalais à 75 euros. Ces derniers vont les écouler au détail à 100 euros au moins. Le calcul des 50 tambours achetés donne un bénéfice de 1750 euros pour Seck. Les frais sont minimes, c'est l'essence. A Brescia, il va loger chez un ami qui se trouve en même temps être une de ses clientes pour le placement en gros des tambours. Il faut rallier l'après-midi Brescia car le marché des altermondialistes en est à sa dernière semaine. Profitant de sa volonté de me faire visiter la pointe de la République de San Marino, histoire de faire un peu de tourisme, Seck tombe sur une boutique népalaise entrain de vider son stock d'été. Les articles sont vendus à dix euros la douzaine : casquettes exotiques, chemise d'été, blouson de sisal, bijoux de fantaisie. Une opportunité d'affaires pour le marché des altermondialistes à Brescia où chaque pièce qui est revenu à moins d'un euro s'écoulera en gros à 3 euros aux détaillants qui vont les revendre à 5 euros. Il va en acheter 1200 pièces (une centaine de douzaines) qui vont lui rapporter environ 2200 euros. Il restera deux jours à Brescia. Le voyage lui rapportera pour trois jours de travail près de 4000 euros de bénéfice soit l'équivalent de dix mois de salaire d'une cadre de la fonction publique au Sénégal. S'il arrive à écouler rapidement sa marchandise, il va revenir dans les 48 heures. Mais pour Seck, les mois de l'été sont les mois où à l'image des commerçants titulaires de tendas, il fait le maximum de profit. Les marchés d'hiver sont moins rémunérateurs pour cette catégorie de migrants. Il y a moins de foires en hiver. Ils sont obligés de se rabattre sur les zones de forte fréquentation de touristes où ils subissent la concurrence des ambulants. Cette catégorie de commerçants profitent souvent de l'hiver pour revenir au Sénégal entre décembre et avril. Seck est un travailleur autonome déclaré qui paie ses taxes et renouvelle son permis de séjour comme les salariés en apportant toutes les pièces justificatives.

Le salariat moins rémunérateur permet cependant de bénéficier de revenus stables et de cotisations sociales (pension de retraite, assurance maladie...). La majoration de revenus par les heures supplémentaires est très éprouvante. Le salariat se fait au nord de l'Italie. Dans la région de Brescia, les Sénégalais officient dans le bâtiment et l'industrie. Dans la zone de Pise, ils travaillent surtout dans les tanneries ou *concerias*. Dans la zone de Milan, ils occupent des emplois diversifiés dans les industries : fonderies, industries alimentaires... Dans la zone de Parme, ils travaillent dans l'agro-alimentaire. Durant les congés du mois d'août les salariés qui ne sont pas de bons vendeurs et qui ne peuvent pas rentrer au Sénégal se font recruter comme travailleur agricole dans la cueillette des tomates. Mais tous reconnaissent que cet emploi est dur. Lors des opérations d'aides au retour, les salariés sont avantagés. Avant la loi de BOSSI-FINI de 2002, certains salariés bénéficiaires de l'aide au retour contre la restitution du permis de séjour ont obtenu près de 40 000 000 F CFA. Certains d'entre eux rencontrés à Kébémér et à Touba sont retournés et ont investi dans le commerce. Ils avaient déjà réalisé des investissements immobiliers dans ces deux villes et donc sont exonérés tant pour leur résidence que pour leur activité du paiement d'un loyer. Le SMIG dans le secteur industriel en Italie avoisine 750 à 800 euros soit entre 450 000 et 525 000 F CFA. Mais le migrant généralement gagne au moins 1000 euros car les heures supplémentaires sont plus rémunérateurs. Certains postes de travail sont mieux payés au sein des unités industrielles. Le salaire minimum en Italie semble faible comparé au niveau de vie dans le pays d'accueil mais le migrant développe beaucoup de stratégies pour épargner une bonne partie de son salaire en vue d'un transfert vers le pays.

Une forte propension à épargner

La propension à épargner est donc très élevée chez le migrant travailleur. Le pouvoir d'achat des migrants internationaux a augmenté malgré la crise économique. Leurs revenus essentiellement collectés à l'étranger ne sont pas soumis aux aléas et à l'instabilité des contextes financiers nationaux comme la dévaluation du FCFA en janvier 1994. Bien au contraire, les revenus des migrants travaillant dans les pays à devises fortes comme les États-Unis ou les pays européens ont été multipliés par deux par le changement de la parité du F CFA par rapport au franc français.

De manière générale, les émigrés accroissent leur épargne en réduisant de manière drastique les dépenses dans le pays d'accueil. Ils considèrent le pays d'accueil plus comme un espace de travail et de mobilisation de ressources financières que comme un espace de résidence. En effet, l'émigré perçoit le pays d'accueil comme un champ⁵ c'est à dire un espace de travail, un lieu d'activité. L'épargne est maximisée par une compression des postes de dépenses dans le pays d'accueil. La notion de "marmite commune", qui est le regroupement de la dépense d'alimentation de plusieurs émigrants apparentés et souvent voisins permet de faire des économies d'échelle. Cette stratégie permet de réduire de moitié les dépenses d'alimentation. La corvée de la préparation se fait à tour de rôle selon les jours de repos des uns et des autres. C'est un système qui n'encourage pas le regroupement familial qui pour le migrant entraîne un accroissement des dépenses d'alimentation et de logement. En laissant sa famille au Sénégal, malgré les envois d'argent importants, le migrant accumule une épargne substantielle. La plupart des émigrés rencontrés déclarent épargner au moins le tiers de leurs revenus.

⁵ Les émigrés mourides nient toute intégration et ne voient celle-ci qu'à Touba. Influencés par leur origine rurale, ils considèrent les pays d'accueil comme des "toll" c'est à dire des champs, des lieux de travail.

Plus du tiers est consommé sur place. L'autre tiers est envoyé selon le profil du migrant au pays pour l'entretien de la famille. Les émigrés qui ont déjà réalisé des investissements au Sénégal (immobilier, transport, commerce, télécentres) peuvent utiliser les retombées financières pour l'entretien de la famille. Ceci leur permet de revenir le plus souvent possible en vacances au Sénégal. Seule, l'utilisation d'une partie des revenus pour l'achat de voitures pour le travail, la location vente de logements en Italie peuvent réduire la part accordée à l'épargne. Mais cette épargne n'est jamais longue, elle sert à préparer les vacances : achat de billet d'avion, de cadeaux divers. Le retour temporaire au Sénégal érode la cagnotte épargnée et souvent au retour en Italie, l'émigré repart presque à zéro. L'argent épargnée est souvent réinvesti au Sénégal ou tout simplement consommé. Donc l'argent de l'émigré est en grande partie transférée d'une manière ou d'une autre au Sénégal.

Les transferts des émigrés : augmentation du volume, diversification des mécanismes et début d'investissement dans le secteur dit productif

L'argent de l'émigré constitue une manne sur laquelle comptent beaucoup de familles pour améliorer les conditions d'existence dans un contexte d'ajustement structurel, de chômage et de paupérisation croissante. Les transferts financiers sont d'autant plus significatives que la dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994 a contribué à les rendre encore plus importantes. Les émigrés transfèrent au Sénégal des sommes d'argent importantes empruntant à la fois les circuits informels et les systèmes modernes d'intermédiation financière (Western Union, Money Gram) soutenues par les banques.

Les retombées financières de la migration internationale sont l'une des principales amortisseurs de la crise alimentaire dans les zones éprouvées du Sahel. On assiste à un développement urbain dans les quartiers d'origine du migrant dans les banlieues. L'essentiel des revenus collectés par le migrant est transféré dans le pays d'origine, *"le montant moyen annuel transféré par personne en 1998 vers le pays d'origine est de 8.800 FF chez les émigrés Sénégalais de France. Les ¾ de ces sommes sont destinées aux familles, le reste va à des activités économiques ou à des placements sur des comptes d'épargne au pays."* (Simon, 2000 : 5). La manne émigrée représente dans certains villages de la région de Louga 90 % des revenus des ménages (TALL : 2001). Elle constitue un des éléments régulateurs de la crise et un des facteurs de réduction de la pauvreté. Même si la durabilité de ce système de survie suscite des questions, son apport dans la survie des populations est réel. L'argent des émigrés a le mérite d'arriver à bon port, ce qui n'est pas le cas souvent de l'Aide Publique au Développement.

Les envois de fonds des émigrés : un nouvelle manne financière.

Selon DAUM, les dépôts effectués par l'ensemble des émigrés maliens constituent le tiers des dépôts privés pour la totalité du système bancaire du pays. Quelque soit la source considérée, le constat est le même : les émigrés injectent des sommes d'argent énormes au pays d'origine.

L'étude d'un seul instrument de transfert informel, Kara International Exchange à partir de l'axe New York-Dakar, (TALL : 1998) montre que les transferts officiels sont de loin moins importants que les transferts informels. Dans le journal Sud Quotidien du 30 septembre, un commentaire du rapport de la Banque de France de 1998 estime le

rapatriement des capitaux des émigrés à près de 63 milliards de F CFA en 1998. Une étude du GRDR⁶ de 1999 estime les transferts des émigrés vers le pays d'origine à 65 milliards de francs CFA pour le Sénégal. En ce moment, la BCEAO estimait les transferts officiels à 100 milliards de F CFA. Depuis ces sommes sont multipliés par deux. La Direction de la Prévision et de la Statistique dans sa note de conjoncture du 4 e trimestre de 2002 projette les transferts des émigrés à 251 milliards de F CFA. Les chiffres provisoires de la BCEAO estiment les transferts pour cette date à 242 milliards. Si l'on part du principe que les transferts informels représentent la moitié des transferts, on est pas loin des chiffres jugés exagérés par la CPDS (Coordination Patronale du Sénégal) de 500 milliards de F CFA par an.

Tableau : Volume et répartition des transferts des émigrés sénégalais entre 1999 et 2003 (en millions de francs CFA

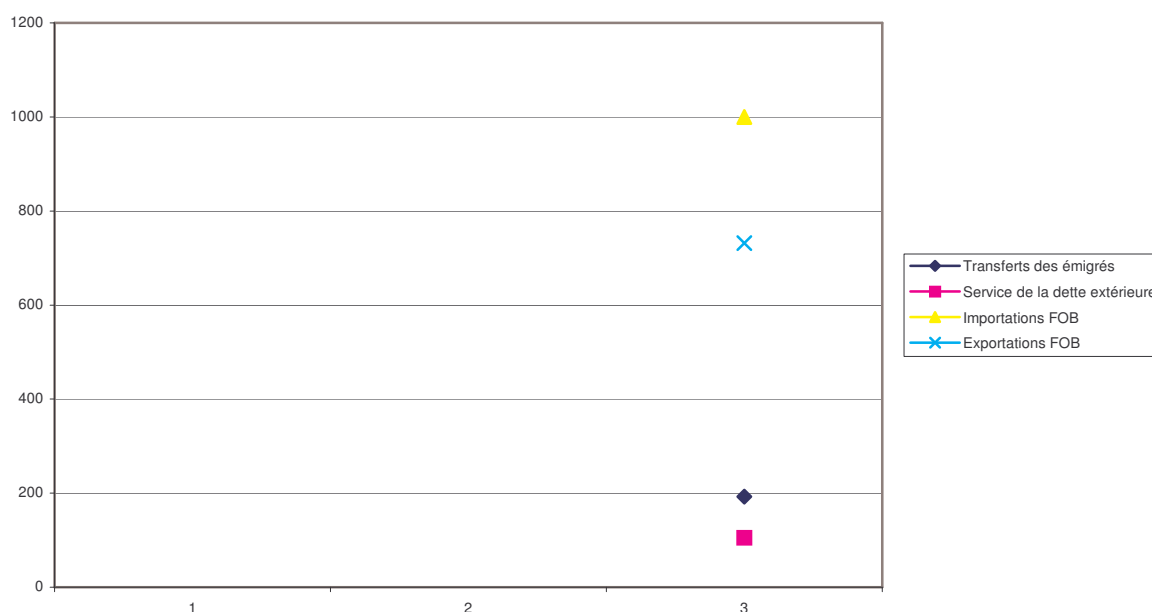
	1999	2000	2001	2002	2003 (*)
1. Dépôts bancaires des émigrés	74 224,0	84 695,0	90 140,0	96 737,0	127 770,0
2. Transferts bancaires (variation du 1) (Approvisionnement net des comptes des émigrés)	3 970,0	10 471,0	5 445,0	6 597,0	31 033,0
3. Transferts postaux (mandats et virements)	37 949,0	30 553,0	25 189,0	17 034,0	nd
4. Transferts par réseaux rapides	58 950,0	92 900,5	142 201,6	168 843,6	211 897,1
dont Western Union	58 854,4	91 612,0	129 233,6	144 912,5	156 841,4
Money Gram	95,6	1 288,5	12 968,0	23 480,0	39 648,0
Ria Envia				451,1	902,0
Money express					1 301,0
WorldWide Services					13 204,7
TOTAL (2 + 3 + 4) (*) provisoire	100 869,0	133 924,5	172 835,6	192 474,6	242 930,1

Source : Extraits de la Balance des paiements, BCEAO agence

On note une baisse des transferts financiers des émigrés passant par la Poste. Malgré l'accessibilité de ses services, les retards dans la récupération des transferts ont constitué une limite du service classique des mandats. La Poste développe plus son partenariat avec les services de transfert rapide comme Western Union. Dans la même optique la CBAO a construit de petites agences avec un service de transfert Western Union dans les petites localités. Des banques comme la SGBS ont ouvert des bureaux pour les émigrés. C'est ce qui explique l'accroissement continue des dépôts bancaires des émigrés. En 5 ans les transferts sont passés de 100 milliards à 242 milliards de F CFA. Ceci est lié au développement rapide des transferts officiels mais à une augmentation en valeur absolue de l'argent rapatrié. Rien a priori ne semble expliquer une diminution de la part des transferts informels.

⁶ GRDR, Groupe de Recherche pour le Développement Rural, ONG travaillant dans la vallée du Fleuve Sénégal et intéressée par les questions de migration internationale.

Comparaison des transferts financiers des émigrés avec d'autres indicateurs macro-économiques pour l'année 2002 (milliards de Francs CFA)



La mise en parallèle avec d'autres indicateurs économiques montrent l'importance des transferts officiels des émigrés. Ces transferts représentent le $\frac{1}{4}$ des importations FOB, le $\frac{1}{3}$ des exportations et le double du service de la dette extérieure. Les transferts constituent une manne financière qui devraient être pris en compte au même titre que d'autres indicateurs macro-économiques dans les stratégies de financement du développement économique et social.

Mécanismes : le triomphe des réseaux de transfert rapide.

L'importance décisive de la migration internationale dans l'économie est réelle. La migration internationale sénégalaise génère des ressources financières importantes même si l'on n'est pas encore parvenu à estimer l'importance des sommes reçues. Les instruments nouveaux de transferts financiers des émigrés sont à la fois officiels et informels. Les canaux de transferts sont divers. La poste est en crise mais elle demeure l'instrument de transfert par excellence dans les zones enclavées. Les services classiques de virement bancaire très peu utilisés se sont adaptés en privilégiant l'intermédiation financière par le biais des instruments de transfert rapide avec ou la collaboration de la poste pour Western Union et la Crédit agricole pour Money Gram. D'importants transferts d'argent de la migration passent rarement par la poste ou le système bancaire, plus souvent par des organismes de transferts rapide (Western Union, Money Gram) et surtout des réseaux informels de transfert (retour du migrant, convoi des proches, commerçants, compagnies de transfert informels...)

Les transferts informels

A côté des transferts visibles, existent des modes de transferts occultes mobilisant des sommes d'argent plus importantes : transferts en nature sous forme de véhicules, de

containers de produits divers, convoys personnels d'argent, rapatriement d'argent lors des retours. D'ailleurs, avec les nouvelles destinations on peut affirmer que les transferts des émigrés empruntent de plus en plus des canaux informels fondés sur la base la confiance et la réciprocité.

L'influence de Kara international Exchange sur le secteur bancaire officiel est si prégnant qu'elle pose la paradoxale mais réelle question d'une "informalisation" du secteur bancaire. Les transferts paraissent sous estimés si l'on doit prendre en compte toutes les destinations et tous les types de transfert : voyage personnel, envois par l'intermédiaire des commerçants, transferts en nature.

Les transferts des « marabouts de l'émigration sont une manne financière peu connue. Les marabouts sillonnent les pays de forte présence des émigrés. En moyenne un marabout mouride arrive à la *dahira* de Pise chaque semaine, en été (avril à juin), ce nombre est multiplié par trois. L'arrivée du marabout frère cadet du khalife actuel des Mourides le 8 juin de chaque année à Brescia est un moment du Sénégal et de la confrérie mouride. Les *dahiras* mourides d'Italie ont versé lors de la cérémonie de « *ziar* » ou visite pieuse au marabout dans le stade de Cremona une somme totale de 100010 euros. Le quart de cette somme (25 000 euros) a été donné par le *dahira Touba Brescia*, le *dahira Kansoul Mouhtadin* de Genova arrive en seconde position avec 13 500 euros suivi de *Touba Veneto* 10950, *Touba Padova* 7070, *Touba Como* 7000...

Le transfert le plus important s'effectue lorsque le migrant revient en vacances. On est jamais plus sûr que de soi même. Il profite aussi du retour de proches à qui il a confiance pour rapatrier une épargne. Les investissements immobiliers sont financés par des rapatriements échelonnés dans le temps. En effet, les coûts de transfert grèvent souvent le montant des sommes rapatriés au pays. C'est pourquoi, les émigrés optent pour des transferts sans frais quand cela est possible.

Entretien avec Mourtala Faye

My box : un système de transfert d'argent informel des Sénégalais en Italie

Ce système qui exige la collaboration étroite avec un intermédiaire sûr et fiable en Italie fonctionne essentiellement sur la base la confiance. L'intermédiaire ne gagne rien pas grand chose dans le processus. Il est souvent lié avec l'opérateur du système par des liens forts. C'est soit son partenaire en affaires, un parent proche, un proche dont il a souvent facilité l'émigration en Italie. Ce système dit « My box » s'est développé particulièrement en Italie du fait de la forte demande et de l'absence de mécanismes informels. L'Italie n'est plus une destination commerciale. En effet, les commerçants Sénégalais transferts de transfert informels vont surtout en Asie actuellement : Bangkok, Hong Kong, Dubaï.

Le transfert

L'émigré qui veut transférer de l'argent se déplace chez l'intermédiaire de l'opérateur en Italie avec une carte téléphonique de 5 euros. Ils viennent de beaucoup de régions d'Italie. Cet opérateur cible deux

villes : Firenze et Pontedera près de Pise. Ces deux zones ont la particularité d'être des zones de forte concentration des émigrés Sénégalais originaires de sa région du centre ouest. Il y dispose de correspondants fiables. La mise en place du système commence souvent avec des proches pour s'étendre à une clientèle plus large et dont ni l'intermédiaire ni l'opérateur au Sénégal peuvent n'être liés par aucun lien de parenté ou d'affinités.

Le correspondant opère à domicile, les émigrés de déplacent. Cette activité n'est pas son métier. Il le fait en dehors de ses heures de travail. L'émigré indique la somme à transférer qu'il remet à l'intermédiaire. Il n'y a pas de limite sur les montants à transférer. Seulement, ce dernier prend l'euro à 650 F CFA donc en deçà de son cours normal fixe qui est de 655, 957 F CFA . C'est avec la carte téléphonique fournie que l'intermédiaire appelle son patron au Sénégal et lui indique le montant effectivement reçu et les références des personnes qui doivent récupérer l'argent au Sénégal. L'émigré utilise la même carte pour informer son correspondant. Ce correspondant doit téléphoner l'opérateur au Sénégal pour convenir du moment et du lieu du retrait En effet, notre agent est un opérateur ambulancier.

Le retrait des sommes au Sénégal

Des envois en général peuvent tourner autour d'une moyenne de 50 000 F CFA. Il n'y a pas de plafond limite. Les émigrés peuvent transférer autant d'argent voulu. A certains clients réguliers ou pour des grosses sommes, l'opérateur peut remettre l'argent au correspondant à domicile. Mais dans ce cas, un forfait supplémentaire est payé à l'opérateur. Lors du retrait, le correspondant doit être identifié par une carte d'identité. En outre il doit signer une décharge.

Utilisation de ce type de transfert

L'argent envoyé sert en grande partie aux dépenses d'entretien des familles du migrant Ce sont des envois pour la dépense quotidienne. Des émigrés demandent que l'argent soit reversé dans un compte. Il s'agit de grosses sommes. Cette catégorie de transfert est destinée à des investissements immobiliers. Le système est utilisé aussi pour des dépenses d'urgence et des dépenses festifs.

Risques

Le risque est presque nul pour l'émigré qui envoie de l'argent. L'opérateur est connu comme disposant d'une bonne assise financière. En outre, il dispose d'activités en Italie qui fait qu'il a besoin d'y venir. Les risques pour l'opérateur proviennent de ses proches. Des amis peuvent lui dire de remettre l'argent à un proche à Dakar en promettant de donner l'argent dans les minutes qui suivent sans le faire. Le prétexte est souvent l'impossibilité de se libérer pour des raisons professionnelles.

Compensations

Il n'y a pas de transfert physique de l'argent. L'argent déposé en Italie n'est pas transféré au Sénégal. Pour nos opérateurs qui sont tous des vendeurs de pièces détachées, le système de compensation est simple. A un certain niveau de collecte de l'argent en Italie, l'argent est récupéré par leur fournisseur en Italie. En effet, il s'agit de paiement de dettes de marchandises livrées.

Gains

Théoriquement l'opérateur ne gagne rien dans cette affaire car l'émigré ne verse pas de commission. Mais en réalité, si son chiffre d'affaire est de 100 millions de F CFA par année soit 152 449 euros, ne prenant l'euro qu'à 650, il gagne pour chaque euro rapatriée 5, 97 F CFA. Cela lui donne chaque année pour un chiffre d'affaire de 100 millions un bénéfice net de 910 120 F CFA. Cela sans compter les multiples frais de transfert et les pertes de change qu'il aurait à faire en transférant de l'argent pour payer ses fournisseurs Italiens.

L'opérateur et son correspondant tiennent des notes dont la confrontation est faite régulièrement. Des clarifications sont parfois nécessaires mais les erreurs sont rares. L'écrit et le téléphone est aussi au centre du dispositif.

Le système raconté par un opérateur au Sénégal

Le my box est un système simple, tout le monde y gagne, l'émigré, le commerçant, et les familles. Tous les vendeurs de pièces détachées peuvent le faire car cela nous permet d'aller nous approvisionner sans transférer de l'argent. Presque tout le monde le fait ici. (Ils sont neufs vendeurs de pièces détachés). La législation en matière de transfert de devises est relativement compliquée. On ne peut pas se déplacer avec l'équivalent de plus de deux millions de F CFA qui n'est pas convertible en dehors de sa zone d'émission. Le téléphone permet de mettre en place un dispositif de traçabilité. Je laisse un délai d'une journée avant de donner l'argent. La disponibilité d'argent en Italie est ma principale bénéfice. Certains des clients ne me connaissent pas. Parfois, j'arrête de donner l'argent et là les gens me supplient. Les moments de forte demande sont durant l'été, le magal, la tabaski, la rentrée des classes. En Italie, il n'est pas délivré de reçus. Mais autant que moi où mon correspondant notons tout. Cet argent sert à acheter les pièces détachées. Je peux de temps en temps demander à mon intermédiaire d'aller récupérer l'argent chez mon correspondant. Mon correspondant est obligé de dispatcher l'argent dans plusieurs comptes pour ne pas éveiller des soupçons. L'émigré qui transfère ne verse pas de commissions. C'est un système gagnant-gagnant. Mon chiffre d'affaires est d'environ 100 millions F CFA. Les correspondants finissent par devenir des amis. Si vous voulez payer un supplément, l'argent peut être livré au correspondant chez lui à Dakar où à Kébémér. Il est difficile de comptabiliser ces transferts. C'est

le dynamisme de ces systèmes qui explique la part moins grande des transferts par WU en Italie. L'augmentation est moins rapide du fait de la vigueur des transferts par my box. Il n'y a pas de commissions à payer. Le système est aussi rapide que Western Union. Ce type de transfert existe dans presque toutes les grandes villes d'Italie. Système de sécurité basé sur la confiance et la parole de l'intermédiaire. Si le récepteur des sommes doit changer, il m'appelle pour m'indiquer les changements.

Les transferts formels classiques en perte de vitesse

On note une diversification des modes de transfert avec les nouveaux pays d'immigration qui n'ont pas de conventions d'échanges de mandats postaux avec le Sénégal. Les transferts par la Poste font l'objet d'une désaffectation liée au retard dans le paiement des mandats et aux difficultés apportées par les postes émettrices à honorer la compensation. Les transferts informels par de simples lettres de change ou de mise à disposition par fax ou quelquefois par téléphone permettent de convoier à temps réel des sommes d'argent importantes. Plus de la moitié des transferts des émigrés habitant la ville de Dakar échappe aux circuits postaux et bancaires. (TALL : 2001 a, 2001 b, 2000).

Les transferts formels rapides

On assiste au cours de ces dernières années à une montée des transferts d'émigrés par les services rapides.

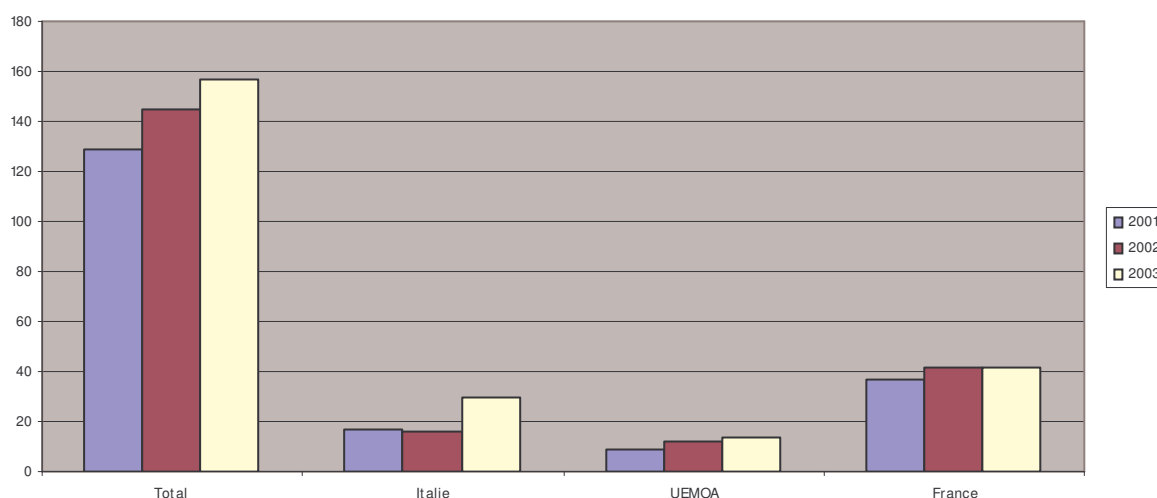
Répartition des transferts rapides des émigrés vers le Sénégal selon la provenance et l'agent sollicité entre (2002-2003) - (en millions de F CFA)

Année	Réseau Provenance	WESTERN UNION	MONEY GRAM	MONEY EXPRESS	RIA ENVIA
2001	France	37 929,8	63,0		
	UEMOA	9 736,5	5,0		
	USA	14 545,0	0,0		
	Italie	17 187,2	0,0		
	Autres pays	49 825,1	12 900,0		
	Total		129 223,6	12 968,0	
2002	France	42 911,9	181,0		
	UEMOA	12 444,3	20,0		
	USA	11 694,0	0,0		
	Italie	16 394,0	0,0		
	Autres pays	61 468,3	34 295,0		451,1
	Total		144 912,5	34 496,0	
2003	France	42 170,5	224,0		
	UEMOA	14 387,5	55,0	177,3	
	USA	10 559,0	0,0	1 104,1	
	Italie	30 901,7	0,0		
	Autres pays	58 822,7	39 369,0	19,6	902,0
	Total		156 841,4	39 648,0	1 301,0

Avec la diversification des modes de transfert, on assiste à l'amorce d'un processus de formalisation. Les banques s'adaptent pour capter la manne des émigrés par une intermédiation financière avec les institutions financières américaines comme Money Gram et Western Union. Mais on constate un retour en force des transferts des agents financiers qui ont mis l'accent sur la rapidité, la sécurité et la simplicité. Grâce à la télématique, les banques ont pu contourner la lourdeur de leurs systèmes de transfert (virements bancaires, ordres de paiements) en instituant avec des partenaires comme Western Union et Money Gram des systèmes de transfert rapides, sûres et simples. L'utilisation de la télématique permet un transfert presque instantané des données. Après l'encaissement des sommes et l'identification du destinataire, le transfert est reçu en temps réel par la banque réceptrice après un passage à la société mère (Western Union ou Money Gram). Ce mode de transfert est hautement sécurisé par des programmes télématiques confidentiels et se développe rapidement en s'appuyant sur un réseau d'agents comme la Poste et les banques.

A partir de ce tableau, on voit que les transferts rapides ne cessent de grimper. Seulement entre 2001 et 2002, les transferts par Western Union à partir de l'Italie ont baissé du fait du détournement des sommes vers les transferts par My box. L'augmentation de ces transferts en 2003 est à la fois un effet du nombre et un élargissement de la clientèle de Western qui ne concerne que les migrants en situation régulière. Mais de manière générale, si les transferts par ce service à partir de l'Italie augmentent, ils baissent à partir de la France. Les autres agents ne desservent pas encore l'Italie. La part de Western Union est liée à la situation de quasi monopole en Italie de ce service de transfert.

Evolution des transferts des émigrés par Western Union entre 2001 et 2003 à partir de certaines destinations



Les transferts de Western Union à partir de l'Italie représentent presque le double des transferts en provenance de l'espace UEMOA. Mais de manière générale, les transferts par Western Union ne cessent de croître passant de 129 milliards en 2001 à 156 milliards en 2003. L'accessibilité des agents de transfert qui s'appuient sur la poste constitue un facteur accroissant la desserte des zones enclavées par Western Union. Cela a contribué à rendre fréquentable les banques par des Sénégalais qui jusque là n'avaient pas de liens avec les institutions bancaires.

Les systèmes bancaires rigides s'adaptent aux besoins de transfert des émigrés en terme de simplicité et de rapidité. Certaines banques au Sénégal comme la SGBS (Société Générale de Banques au Sénégal) ont initié des comptes extérieurs pour la mobilisation de l'épargne des émigrés.

Utilisation des transferts : la survie d'abord, le paraître ensuite et le rentable plus tard

Les remises des travailleurs émigrés ont un rôle économique indéniable. Elles atténuent les effets néfastes de la dégradation des termes de l'échange, pourvoient le pays en devises étrangères fortes dans un contexte de stagnation des exportations et contribuent à la réduction de la pauvreté. Selon Daum, « *80% des ressources financières des ménages de la vallée sont constitués de transferts monétaires des émigrés*⁷ » qui interviennent dans la mise en place d'équipements sociaux structurants et réactivent la relance des investissements immobiliers et des services privés de proximité. Mais une bonne partie de ces flux financiers est captée par les dépenses d'entretien de la famille. Les fonds des émigrés constituent dans beaucoup de zones le principal apport financier de beaucoup de familles. Même si les émigrés explorent de plus en plus des secteurs d'investissement dits productifs, l'entretien de la famille et l'investissement immobilier captent l'essentiel des transferts.

Les dépenses d'entretien constituent le premier poste de dépense des transferts des émigrés en Afrique de l'ouest. C'est selon l'avis de beaucoup d'observateurs une aide qui arrive à destination. L'orientation des fonds vers la satisfaction des besoins familiaux et l'amélioration des conditions de vie des ménages est perçue comme une limite de la rationalisation des retombées de la migration. Les autres destinations des transferts sont essentiellement l'acquisition de terrains et de logements, les investissements communautaires collectifs de migrants organisés en associations. Dans beaucoup de zones de départ, les émigrés se sont positionnés en pourvoyeur d'équipements collectifs se substituant ainsi à la puissance publique. Il s'agit pour les Etats de recueillir cette manne et de l'orienter vers l'investissement dit productif.

Dans le journal Sud Quotidien du 30 septembre, un commentaire du rapport de la Banque de France de 1998 précise que le dynamisme du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) est lié à la bonne tenue de l'immobilier résidentiel dans les zones urbaines et aux rapatriements de capitaux des émigrés.

⁷ DAUM C., 1994, Ici et là-bas, immigration et développement. Les associations des émigrés ouest-africains en France, Migrations et Développement, vol 6, n° 32, mars-avril 1994, pp. 99-110.

L'importance des transferts des émigrés dans le développement local et l'équipement des villages intervient dans un contexte de désengagement de l'Etat et de politiques d'austérité. Ces transferts augmentent le pouvoir d'achat dans les pays d'origine et facilitent l'accès des populations aux équipements domestiques et participe de l'amélioration de leur cadre de vie. Les émigrés atténuent la crise des finances publiques et favorisent l'internationalisation des échanges et la mondialisation des capitaux.

Politiques d’habitat au Sénégal : quel est le degré de prise en compte de la dimension émigré ?

La lettre de Politique de Développement du secteur de l’Habitat retrace les éléments des politiques d’habitat au Sénégal élaboré en juin 2002. Deux entreprises immobilières publiques se sont distinguées dans la construction de logements à Dakar : la SICAP (Société immobilière du Cap-Vert) et l’OHLM devenu la SNHLM (Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré). Elles interviennent sur toutes les étapes de production du logement : aménagement du terrain, construction du logement, gestion du parc locatif et du parc à rétrocéder en accession à la propriété, mise en place d’équipements de proximité. Ces deux sociétés avaient pour mission de promouvoir le logement social, mais leurs programmes ont concerné surtout les couches moyennes. Au total, trente ans de politiques n’ont pas permis aux organismes institutionnels de satisfaire la demande de logements. Leur méthode d’intervention limitée à l’habitat planifié n’a satisfait que les ambitions d’un nombre limité de candidats et les attentes d’une catégorie particulière d’acteurs. Les logements réalisés par la SICAP et la SNHLM ne couvrent que 10% des besoins. Les sociétés immobilières publiques ne peuvent satisfaire que le 1/5 des demandes de logements déposés dans leur service. Et encore, la plupart des demandeurs potentiels, convaincus de ne pouvoir accéder à la propriété immobilière par le biais des sociétés publiques, ne déposent pas de dossiers au niveau de la SICAP ou de la SNHLM. Les sociétés immobilières bénéficient des prêts consentis par l’ex CCCE (Caisse Centrale de Coopération Economique) à des taux préférentiels entre 3,5% et 5% et la disponibilité relative de terres à bâtir même si souvent il fallait déguerpir les occupants irréguliers. Avec le retrait de la CCCE en 1973, il était devenu difficile de se doter de financements réguliers et substantiels adaptés aux conditions douces de l’habitat social. Le taux d’intérêt moyen sur le marché financier était de 10%, les emprunts sur le marché financier international sont assortis de conditions draconiennes ne cadrant pas avec la vocation sociale de l’habitat planifié. Le grand bond en avant de la SICAP et de la SNHLM entre 1960 et 1974 correspond à une multiplication des programmes réalisés, dopés par les emprunts de la CCCE qui se retira du secteur de l’habitat à partir de 1974. Seuls 5 000 logements ont été construits entre 1973 et 1981 par ces deux sociétés immobilières.

Se sont mêlés à ce contexte financier difficile, le renchérissement brutal des produits pétroliers et la montée du prix des matériaux de construction : ciment, fer, sanitaires, carreaux de grès. La tonne de ciment est passée de 5 000 FCFA en 1965 à 45 000 FCFA en 1990 à 55 000 FCFA en 2004. La combinaison de ces facteurs est responsable de l’essoufflement de la construction immobilière étatique. Les sociétés immobilières publiques se sont trouvées en face d’une demande sans commune mesure avec leurs possibilités et leur rythme de construction.

La SICAP a investi près de 30 milliards de FCFA pour la réalisation de près de 13 000 logements dont près de 10 000 avant 1973. De 1952 à 1963, 7215 logements sont à l’actif de la SICAP, de 1964 à 1967, 2785 logements. Au total la société a réalisé, de sa création à 1970, près de 10 000 logements⁸.

⁸S ICAP, 1987, op. cit

Depuis le 1^{er} janvier 1988, l'OHLM (Office des Habitations à Loyer Modéré) est devenu la SNHLM (Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré)⁹. L'État est le seul actionnaire de la SNHLM avec lequel il est lié par un contrat-plan. L'érection en société nationale est mue par une volonté de redressement financier d'autant plus nécessaire que des difficultés de trésorerie aller mener inévitablement la société vers la faillite. La société a besoin de maintenir un certain niveau de ressources économiques pour faire face à ses charges courantes. Le produit des loyers de maisons à location simple a pour vocation de procurer ces ressources permanentes. L'habitat locatif procure des ressources permanentes pour couvrir les charges d'exploitation de la SNHLM surtout lorsqu'une bonne partie du stock de logements en location vente est soldé par les locataires en accession. Le patrimoine locatif assure la promotion de l'habitat collectif en hauteur dans un contexte de pénurie foncière. L'habitat planifié est financièrement peu rentable dans les régions de l'intérieur. L'activité de construction y est le fait d'émigrés dont c'est la premier moyen d'étaler une nouvelle richesse.

La relance de l'activité de construction de logements s'est faite aussi par une diversification des sources de financement immobilier. La SNHLM a ciblé des bailleurs de fonds internationaux pour le financement de certaines de ses nouvelles réalisations : les immeubles de Fass Paillote avec le soutien financier du Crédit algérien, Shelter Afrique a participé au projet de HLM Grand-Yoff. Les émigrés sont peut-être une nouvelle catégorie de bailleurs de fonds. La création de la BHS a permis une mobilisation non négligeable de l'épargne locale. La nécessité de disposer d'une trésorerie fournie incite les sociétés immobilières à exiger à leurs attributaires le versement préalable d'un apport personnel et le paiement de traites mensuelles de plus en plus élevées. C'est un moyen de faire supporter aux futurs attributaires une partie du financement de leur logement. Les nouveaux programmes accordent une part importante à l'autofinancement grâce à la collecte d'apports personnels. La première tranche de Sacré-Coeur III a été financée par la SICAP presque sur fonds propres grâce à un relèvement de l'apport personnel et une réduction du coût des éléments de confort (carrelage, clôture de la maison, portes et fenêtre) souvent refaits par les attributaires. C'est pour eux un moyen de donner un cachet personnel à leur logement. C'est aussi pour la SICAP une économie sur le coût du logement et la mise en pratique du slogan de la "construction transformable". Aussi, le problème de l'épuisement des réserves foncières des sociétés immobilières va se traduire par des lenteurs dans la réalisation des programmes de logements et par une montée des prix du logement dans lequel les sociétés vont intégrer le prix de revient du sol (acquisition et viabilisation). La SNHLM combine désormais la production de logements en même temps que celle de parcelles viabilisées. Les sociétés immobilières sont freinées dans leur expansion par les limites du financement de la BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal) en terme de volume des prêts et de taux d'intérêt favorables, l'inaccessibilité au financement extérieur. Le coût moyen du m² construit par la SICAP est de 150 000 FCFA contre 52 000 FCFA par la filière des tâcherons.

Dans sa politique foncière actuelle, l'État essaie de céder à titre onéreux ses terres après une politique d'accaparement par le biais de dispositifs réglementaires dont il n'a jamais pu assurer l'application. L'État a mis en place un système de vente de ses terres par le biais de partenaires paravents comme la SCAT URBAM (Société Centrale d'Aménagement des Terrains Urbains), les promoteurs privés et les coopératives

⁹ Loi n° 87-46 du 28 décembre 1987 autorisant la création de la Société Nationale HLM.

d'habitat. D'ailleurs, l'État, propriétaire officiel du sol, n'a guère les moyens de faire valoir son droit réel sur la terre. Il la rétrocède à des privés susceptibles de l'aménager selon sa propre logique, une logique en théorie publique. C'est une manière d'éviter les occupations de fait qui se font en dehors des logiques étatiques. Ces occupations de fait hypothèquent le paiement des droits assujettis à l'occupation du sol et remettent en cause une projection de l'espace urbain autre que celle de la nécessité d'occuper un terrain urbain. Ces occupations entraînent des conflits dont le dénouement passe indubitablement par une indemnisation foncière (distribution d'autres terrains aux exclus) et/ou financière (indemnisations pour les constructions détruites) des occupants. Cette dernière solution est d'autant plus injuste, dans la perception étatique, que les constructions sont effectuées de manière irrégulière sur ses terres.

Malgré la rétrocession des terres du Domaine National, le fossé est encore grand entre une demande annuelle nouvelle de 10 000 unités d'habitations et l'offre d'organismes publics institutionnels qui ne dépasse pas 1 000 logements par an. Les occupations de fait ont encore un avenir certain quel que soit le caractère draconien des mesures policières. En se désengageant du secteur public, l'État avalise des partenaires privés (dont les émigrés) ou institutionnels (étrangers ou communes) investisseurs dans le secteur du logement. Il reste que l'offre de logements de l'État et de ses partenaires est encore loin des 25 000 demandes de logements en instance au niveau des sociétés immobilières. Les demandeurs de logements doivent s'adapter aux conditions du marché immobilier avec la nouvelle donne, la fin de l'appui de l'État et la marchandisation des lotissements officiels. L'action de l'État est désormais orientée vers des acteurs relais : la BHS (Banque de l'Habitat du Sénégal) pour le financement du logement et la SCAT URBAM (Société Centrale d'Aménagement des Terrains Urbains) pour l'aménagement foncier et le pilotage commercial de la cession du sol. Cette stratégie découle d'une volonté de résorption du déficit cumulé en logements estimé à 18 000 logements pour une offre toute filière prise en compte de 7 000 logements par an. Le potentiel de parcelles restantes est de 60 000 logements environ dans les limites officielles de l'agglomération Dakar Pikine.¹⁰ Le système coopératif est une filière pour accéder à la propriété.

La coopérative est un regroupement de personnes généralement de revenus modestes unis par des liens résidentiels ou appartenant au même univers professionnel. Il n'y avait pas eu plus de dix coopératives avant 1976, ce nombre est passé à 110 coopératives en 1980, le nombre s'approche du millier maintenant. C'est l'arrivée des financements de la BHS dans les années 1980 qui a permis la reprise des constructions immobilières à l'actif du mouvement coopératif. Pour l'essentiel, les coopératives sont financées par la BHS.

La mise sur pied d'une coopérative est régie par la Loi 83-07 de 1983. La constitution d'une coopérative est longue. Les dossiers passent entre deux ministères et une multitude de directions. La création d'une coopérative se fait par un comité d'initiative lors d'une assemblée générale constitutive sous la supervision d'un agent du Bureau d'appui aux organisations d'auto-promotion. Il faut un minimum de sept personnes pour constituer une coopérative. Les coopératives d'habitat sont affranchies de l'impôt annuel sur les bénéfices¹¹ et des frais comme la taxe d'enregistrement qui est de 15% leur est

¹⁰ Statistiques des responsables du Service régional de l'Urbanisme de Dakar

¹¹ L'article 5 du Code général des impôts, (loi n° 92-40 du 9 juillet 1992) affranchit du paiement de l'impôt annuel sur les bénéfices réalisés par les sociétés coopératives d'habitat et les groupements dits

ramenée à 1%. La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) accorde des prêts promoteurs à court terme à la coopérative pour lui permettre de financer les aménagements après qu'elle eut apporté des garanties qui correspondent souvent au nantissement sur le terrain. La BHS accorde aussi des crédits individuels à moyen terme aux membres de la coopérative pour leur permettre d'acquérir à prix coûtant le logement construit par la coopérative ou de réaliser leur construction s'il s'agit d'une coopérative d'acquisition de terrains. L'apport personnel requis est de 10% minimum du montant des investissements, les dépôts financiers de la coopérative sont faits auprès de la BHS. La production immobilière des coopératives est ralentie par la lenteur de la constitution des groupements et les lourdeurs de l'accès au prêt de la BHS.

L'option coopérative reste une alternative crédible confortée par un soutien de l'État à travers la création du BAHSO en 1986. Le BAHSO (Bureau du Projet d'Assistance aux Collectivités pour l'Habitat Social) est une structure étatique de projet appartenant à la direction de la construction du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat dont la mission est d'appuyer les collectivités organisées (Coopératives d'habitat et associations) dans leur projet d'habitat. Le BAHSO est un facilitateur, le bureau a mis en place un outil financier spécifique : le Fonds Roulant pour l'habitat social qui est une récupération à petit feu d'un dépôt des candidats afin de faciliter la mobilisation rapide de l'apport personnel exigé par les organismes bancaires. Le BAHSO permet de contourner l'obstacle de l'apport personnel exigé par les Banques en avançant aux coopératives encadrées les sommes nécessaires à l'apport personnel grâce au fonds roulant pour l'habitat social qui fonctionne alors comme une caisse d'avance. Il permet une mobilisation rapide de l'apport personnel que nombre d'adhérents n'arrivent pas à réunir dans les délais. Les crédits alloués par le biais de ce fonds sont des crédits à court terme avec un taux d'intérêt compris entre 3 et 5%. On compte actuellement près de 300 coopératives regroupant près de 30 000 adhérents brassant une épargne de 70 milliards de FCFA. Quelques limites entravent le développement des coopératives d'habitat. La frontière entre coopérative, comité d'entreprise des partis politiques et syndicats n'est pas claire. Les mêmes dirigeants accaparent le contrôle de ces instruments de promotion professionnelle qui leur confère une puissance et une impunité en cas d'indélicatesse.

Après le FAHU (Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat Urbain), l'État a procédé à une multiplication des outils pour le financement de l'habitat social. L'État veut financer le logement à partir d'instruments spécifiques. Le FORREF (Fonds pour la Régularisation et la Restructuration Foncière) est aussi un outil financier accompagnant la mise en œuvre des politiques de régularisation et de restructuration foncière. La crise du logement étant une crise de financement, la solution était financière. La création d'un instrument financier national est avalisée par l'État qui, après le retrait de la CCCE, ne voulait plus lier son sort à celui des bailleurs de fonds étrangers sur lesquels il n'avait aucune contrainte. C'est ce qui explique toute l'attention qui est portée à la création de la BHS en lui versant en totalité les fonds du FAHU. La création de la BHS en 1979 découle d'un renversement de logiques. D'un financement dépendant essentiellement de l'étranger, il fallait promouvoir une mobilisation des ressources intérieures. La BHS accorde des prêts bonifiés aux promoteurs immobiliers privés. Elle accorde aussi des prêts aux acquéreurs qui disposent de comptes bancaires BHS. Ceci permet de pallier

Castors qui procèdent sans but lucratif au lotissement et à la construction de logements au profit exclusif de leurs membres. Cette dispense concerne aussi les emprunts visant sous le contrôle de l'État au développement de l'habitat social.

l'obstacle de l'apport personnel que les acteurs arrivent difficilement à réunir. De sa création à 1991, la BHS a financé plus de 10 000 logements réalisés par des promoteurs et des particuliers (55%), des coopératives (15%) et des sociétés immobilières (30%) et près de 4 000 parcelles viabilisées. La BHS finance aussi bien les promoteurs privés que les promoteurs publics. La BHS ne finance que des logements en accession à la propriété. La BHS a essentiellement financé des logements de type très économique (50%) et économique (30%). Les logements de moyen standing ne représentent que 20% des logements financés. La BHS finance plus le logement social que le logement haut de gamme. Les taux d'intérêt de la BHS sont entre 9 et 11% moins élevés que les taux des autres banques mais peu adaptés au financement de l'habitat social. Mais la BHS est soumise à l'inexistence de ressources mobilisables sur le long terme.

Nul doute que la capacité d'épargne et la solvabilité ont baissé après la dévaluation. L'objectif essentiel préconisé, qui était une diminution des importations, n'a pas été atteint dans le secteur de l'habitat. Les matériaux utilisés sont importés, en dehors du ciment produit localement, l'essentiel des matériaux entrant dans la construction du logement est importé. L'Italie, l'Espagne et la Turquie sont des pays d'approvisionnement pour les sanitaires, le carrelage, la robinetterie. La production de ces matériaux dans le pays permettrait de rendre le logement plus accessible. Les émigrés travaillant dans le secteur dans leurs pays d'accueil ont une carte à jouer sous ce registre.

L'investissement foncier et immobilier des émigrés sénégalais d'Italie.

Les migrants Sénégalais en Italie sont généralement des travailleurs peu qualifiés et peu encadrés. L'organisation des émigrés au sein des syndicats en Italie, l'instrumentalisation des réseaux confrériques mourides sont autant de facteurs expliquant la dynamique du tissu associatif dans les processus d'insertion. L'idée d'accumuler/économiser durant une période déterminée un capital susceptible d'être réinvesti au Sénégal dans une affaire, parfois dans une unité de production est un facteur déterminant la volonté de partir. La montée des valeurs foncières, le glissement des rapports fonciers vers des procédures marchandes est en partie liée à l'afflux de ressources monétaires provenant des transferts migratoires. Les émigrés sont les premiers investisseurs dans l'immobilier dans les quartiers non planifiés. Ils animent par la force des envois de fond un marché foncier vertigineux. Les prix d'achat du terrain passent du simple au double en moins de trois ans dans beaucoup de zones. La pénurie foncière, l'obsession des émigrés à se doter d'une maison, la morosité du secteur formel malgré le rôle de la Banque de l'Habitat sont autant de facteurs qui les ont propulsés au devant de la scène urbaine forte où prévaut seulement une logique de monétarisation.

Potentialités et obstacles à l'investissement des émigrés dans le secteur de l'habitat.

L'accès difficile au foncier peut se révéler comme un obstacle à la mise en place d'investissements économiques par les émigrés. Divers obstacles ne favorisent pas une réorientation des investissements du migrant vers le secteur de l'habitat.

2.1 Potentialités et obstacles économiques.

L'investissement agricole ne favorise pas le va et vient entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Ceci constitue un facteur déterminant dans le choix des investissements de retour. Le choix des migrants pour l'investissement immobilier en milieu urbain est lié à des enjeux divers :

- le rôle symbolique d'être propriétaire d'une maison et de loger sa famille,
- la sécurité des investissements et les possibilités de rentabilisation locative,
- les facilités de gestion des investissements immobiliers : le montant du loyer est fixe et connu d'avance
- les démarches administratives limitées pour acheter dans le marché et vendre

La mise en place d'investissements fonciers en milieu rural à des fins de production agricole requiert des investissements lourds pour la mise en valeur. Dans les zones d'agriculture pluviale, les incertitudes climatiques ne garantissent pas des profits conséquents. Agriculteur avant son émigration, l'émigrant perçoit ce secteur comme un secteur peu rentable et n'y entrevoit pas sa reconversion après une réussite de son projet migratoire. La part des transferts consacrés à l'entretien de la famille englutit une part importante des ressources financières et diffère par conséquent les investissements dans d'autres secteurs. L'émigré a du mal à résoudre l'épineuse question du financement complémentaire. Ses ressources ne peuvent pas lui permettre seul de mettre en place de gros investissements. Compte tenu des difficultés sociologiques et de l'absence de règles dans le partage des rôles, le co-financement est rare. Il faut un cadre politique incitatif pour capter ces ressources financières et les orienter dans des secteurs qui peuvent impulser le développement économique.

2.2 Potentialités et obstacles politiques

Il n'y a pas une articulation précise entre les politiques sectorielles de développement et les politiques de migration. Les procédures d'investissement dans le secteur de l'habitat sont complexes en dehors des circuits informels. Dans les programmes fonciers en milieu urbain, sociétés immobilières et promoteurs immobiliers privés accordent des quotas aux émigrés prospectés jusque dans leur pays d'accueil. Mais l'émigré est considéré plus comme un client qu'un investisseur. Pourtant les émigrés Sénégalais d'Italie sont très actifs dans le secteur de la construction et l'habitat. Cet auto-transfert de technologies constitue une voie pour impliquer les émigrés dans la construction et l'habitat dans les pays d'accueil. Le modèle Italien de prolifération de PME PMI est un exemple à explorer.

Les politiques d'incitation au retour se sont soldés par des échecs. La modicité des sommes allouées aux candidats, l'impréparation des émigrés à l'entrepreneuriat et leur méconnaissance du contexte local du fait de leur absence parfois longue, la pression sociale, les difficultés relatives au contexte économique n'ont pas facilité les opérations de réinsertion professionnelle des émigrés dans leurs pays d'origine.

La représentation des émigrés dans les instances locales est faible, ils ne remplissent pas souvent les conditions de résidence pour postuler à des postes électifs dans leurs localités. Les migrants sont aussi absents des commissions d'attribution foncière, ils ne sont pas souvent conseillers ruraux du fait de leur absence. Mais de plus en plus ils se

font représenter par des acteurs relais qui leur donnent l'information sur les opportunités d'accès au foncier. Le recours à des intermédiaires ou à la spéculation pour s'approprier des terres renchérit les coûts. La prise en compte des émigrés dans les politiques locales de développement peut éviter l'exclusion de fait de cette catégorie d'acteurs dynamiques et quelquefois solvables. Ils sont souvent impliqués dans la mise en place d'investissements communautaires. La problématique du passage de l'investissement collectif communautaire à l'investissement privé est un enjeu de taille pour maximiser les retombées de la migration internationale dans les zones d'origine.

2.3 Potentialités et obstacles sociaux et culturels

Les investissements fonciers de retour en milieu rural sont individuels alors que la gestion foncière locale est lignagère ou familiale. L'investissement symbolique participe d'une volonté de positionnement social. Investissements symboliques et investissements économiques se trouvent en concurrence. L'arbitrage des émigrés est d'éclater la destination des ressources vers toutes les catégories et sources d'investissement. Le migrant n'entrevoit pas une réussite des investissements sans des retombées de nature sociale.

L'émigré n'investit pas souvent en dehors de l'achat de têtes de bétail dans les activités rurales familiales. En effet, il envisage sa reconversion dans des secteurs plus valorisants comme le commerce ou les services. La réussite sociale est plus identifiée par la possession de plusieurs maisons dans les villes, le développement d'un commerce import-export et la réception de containers. Mais dans les zones aménagées, on enregistre l'arrivée de migrants investisseurs dans le foncier à des fins de mise en place d'agro-business.

L'investissement dans la terre est en même temps un investissement symbolique et un placement de précaution. Les émigrés apparaissent comme des acteurs riches dans des contextes locaux marqués par une paupérisation généralisée. Cet état de fait les place aux premières loges de l'appropriation foncière surtout pour les migrants dont la zone d'origine correspond à la zone d'investissement. Les émigrés jouent sur plusieurs registres pour accéder à la terre. Le registre coutumier leur est accessible de même que la filière marchande et la filière officielle par l'entremise douteuse des pouvoirs locaux.

L'investissement dans le foncier rural est producteur d'un lien entre le migrant et son espace d'origine. Mais cette appropriation foncière bouleverse en partie les mécanismes à l'œuvre dans la gestion foncière. On assiste à une individualisation des rapports fonciers et une marchandisation du sol. Ceci permet en théorie un accès des femmes migrantes à la propriété foncière. Mais des conflits apparaissent de plus en plus dans ces zones de fort enjeu. La quête du sol se fait entre des acteurs de plus en plus riches et s'appuyant sur des légitimités différentes et souvent conflictuelles.

Les émigrés entreprennent souvent par le biais du niveau élevé d'investissement dans le bâti une consolidation et une reconnaissance légale de leurs parcelles. De ce fait, ils contribuent à une clarification des jeux fonciers. Mais ce processus exclut de fait les acteurs les plus pauvres qui souvent vendent leurs terres. Dans les quartiers péricentraux où la montée des valeurs est rapide, les propriétaires retraités ou inactifs vendent leurs maisons aux émigrés qui les démolissent pour édifier des immeubles de rapport.

L'investissement dans l'habitat : une porte d'entrée pour le retour

En outre, dans la proche banlieue, les migrants internationaux s'approprient des maisons qu'ils transforment pour les louer à des prix abordables aux fonctionnaires exclus des programmes d'habitat planifié. Grâce à tous ces investissements, le migrant international se positionne incontestablement comme un promoteur immobilier, comblant des brèches laissées béantes par des États "conjoncturés".

Le choix des migrants pour l'investissement immobilier est lié à des enjeux divers :

- le rôle symbolique et pratique d'être propriétaire d'une maison, de se loger et de loger sa famille,
- la sécurité des investissements et les possibilités de rentabilisation locative,
- les démarches administratives sont limitées pour des migrants ayant un niveau d'instruction bas
- les facilités de gestion des investissements immobiliers : le montant du loyer est fixe et connu d'avance. Ce qui n'est pas le cas dans le secteur du transport par exemple où les pannes, les contraventions payés à la police routière rendent complexes la gestion des investissements dans le secteur du transport.

L'accumulation financière issue des investissements immobiliers leur permet de taquiner d'autres secteurs d'investissement. L'argent envoyé sert d'abord à l'entretien de la famille. Mais le secteur de prédilection d'investissement du migrant demeure l'immobilier. Cette orientation quasi exclusive de l'investissement du migrant vers le secteur immobilier n'est remise en cause que par quelques vellétés d'investissement des nouveaux migrants dans des secteurs comme le commerce import-export de véhicules d'occasion, de pièces détachées, de friperie, de matériaux de construction...

L'intervention des Etats est inadaptée puisque centrée essentiellement sur le rapatriement des migrants en situation de difficulté. Le retour des migrants actifs est toujours partiel. Le retour définitif des migrants en activité est assujéti ou à un échec total ou à un contexte général difficile (guerres, expulsions d'étrangers..). Les migrants n'envisagent la réussite de leur migration que dans le cadre d'un entre-deux des différents pôles du système migratoire. C'est pourquoi, il est absurde de parler de réintégration des émigrés dans les pays d'origine. Ce concept est peu adapté parce que les migrants se considèrent comme ayant toujours appartenu à leur village ou quartiers urbains qu'ils ont équipé en infrastructures collectives, qu'ils ont pourvu en dépenses d'entretien des familles restées, avec lequel ils ont échangé des nouvelles de manière quasi-quotidienne.

De l'immobilier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) : le chemin passe par les joint-ventures

L'exploitation de créneaux d'investissements dits productifs par les émigrés est entravée par des blocages qui sont de trois ordres :

- ◆ techniques : la non utilisation des connaissances professionnelles capitalisées dans les pays d'accueil, l'absence de maîtrise des procédures techniques et administratives dans les pays d'origine, la non existence de structures institutionnelles d'appui orientées vers leurs attentes en matière d'investissement ;

- ◆ organisationnels : deux obstacles hypothèquent les investissements dits productifs, l'obstacle du partenariat et celui de l'obtention du financement complémentaire pour la réalisation d'investissement requérant un capital élevé ;
- ◆ sociaux : demande sociale encore prégnante de la famille, mais instrumentalisation de la famille et de la confrérie comme gestionnaire des investissements.

Dans ce contexte, l'accumulation d'un capital productif devient difficile avec la contrainte de l'urgence : se nourrir, se loger, se soigner, se marier, éduquer ses enfants. Les investissements du migrant sont une réponse à une demande sociale non satisfaite par les pouvoirs publics. On ne peut négliger les retombées indirectes de l'immobilier, son rôle moteur dans la relance des autres secteurs est réel. Les emplois induits par le bâtiment se renouvellent d'un chantier à l'autre. Toute une kyrielle de nouveaux métiers dans le bâtiment et la construction bénéficie des retombées de la manne financière des émigrés. Les investissements immobiliers de l'émigré donnent un coup de fouet aux entreprises informelles du bâtiment, un des rares secteurs n'ayant pas connu un ralentissement de ses activités juste après la dévaluation du FCFA intervenu en janvier 1994. Les artisans engagés dans la production locale de matériaux entrant dans la construction des maisons ont vu leurs affaires se développer. Le commerce des matériaux de construction importés d'Europe du sud assure la prospérité de beaucoup de commerçants. Il ne s'agit pas seulement d'injecter de l'argent dans un secteur ou un pays pour contribuer à son développement. La multiplication d'investissements dits productifs est lié à un environnement institutionnel et économique favorable, des structures d'encadrement performantes conformes aux perspectives de développement des émigrés, un esprit d'entreprise. Les émigrés ont été les éléments amortisseurs des effets de la dévaluation du franc CFA en 1994. Ils ont relancé la production immobilière en important des matériaux de construction. Cependant, l'orientation exclusive des investissements des émigrés vers la ville contribue au dépeuplement des campagnes (exemple des migrations vers Touba au Sénégal qui relèvent véritablement de la désertion des zones rurales voisines), au vieillissement et à la féminisation des actifs ruraux, et aux changements des habitudes de consommation défavorable à la redynamisation de l'économie agricole ouest-africaine.

Enjeux et défis du co-entrepreneuriat entre les émigrés et des partenaires en Italie

Les investissements individuels de retour sont parcellaires et à très faible valeur ajoutée. Souvent peu préparés à l'entrepreneuriat, les émigrés ont sans le vouloir développé une logique de vacances. Les politiques d'incitation au retour se sont soldés souvent par des échecs. Divers facteurs n'ont pas facilité les opérations organisées de réinsertion professionnelle des émigrés dans leurs pays d'origine. Les types d'investissement sont très variés et se différencient selon un certain nombre de paramètres dont : la localisation, le type d'encadrement, les pays de séjour, le statut migratoire, les contingences sociales, le niveau d'investissement préexistant. L'enjeu majeur est d'articuler les politiques locales de développement et la question de la migration par la mise en place de joint-ventures entre les émigrés et leurs employeurs. Ces joint-ventures spécialisés dans l'habitat requiert un effort dans la mise en place d'un cadre incitatif.

Contraintes du co-entreprenariat

C'est un véritable dialogue de sourd entre les différents pouvoirs politiques de la migration internationale. Les émigrés étaient perçus jusqu'à une date récente comme des citoyens de nulle part. Les autorités des pays d'origine ont longtemps fustigé le départ des bras valides et des cerveaux. Les politiques des pays d'accueil s'interrogent encore sur l'impact des migrations sur la montée du chômage de leurs compatriotes. La migration internationale était perçue tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine comme un problème. La mise en place de joint venture requiert la prise en compte d'un certain nombre de paramètres dont leur discussion avec les émigrés et les partenaires potentiels dans les pays d'accueil pourraient permettre de déboucher sur des recommandations précises. Ces paramètres sont :

Conditions de financement

Les politiques d'aide au retour ont souvent été assujetties au renoncement à la carte de séjour. Le financement est fait contre la remise de la carte de séjour. Ceci a fait souvent douté les investisseurs les plus organisés. En effet le risque est grand en cas d'échec de se retrouver à la case départ. Le retour mis en avant incite les émigrés à percevoir les investissements non pas comme une entreprise économique mais comme une opération politique de rapatriement déguisée des émigrés. Pourquoi exiger la remise de la carte de séjour étant donné que la réussite de l'investissement met fin de fait à la migration ? Les retours qui ont le plus réussi sont les retours volontaires que le migrant met en place après plusieurs essais. Le test renouvelé pour explorer des créneaux rentables, pour neutraliser sa famille, pour identifier des partenaires fiables implique un aller et retour que la confiscation de la carte de séjour exclut de fait. En plus la recherche de financements additionnels requiert souvent le maintien des liens avec le pays d'accueil où continuent souvent de fonctionner bien après le retour les réseaux du migrant investisseur.

Financement des investissements

Souvent le migrant est perçu comme un acteur riche. Mais il faut relativiser cette richesse. Son potentiel financier ne lui permet pas d'investir des capitaux importants sur fonds propres. Par exemple les investissements réalisés par le Programme de l'OMI se sont faits sur des montants faibles. La modicité des sommes allouées aux candidats du retour en 1981 sous le Gouvernement Mauroy en France (20 000 FF) n'ont permis que la mise en place d'investissements de faible envergure financière souvent dans le secteur du commerce et des services (commerce, télécentre, boutiques...). Il serait difficile d'envisager des investissements de grande envergure sans un financement complémentaire. C'est pourquoi la mise en place de joint-ventures est une piste prometteuse pouvant régler à la fois la question du financement complémentaire et du transfert de technologie.

Accompagnement institutionnel et technique

Le financement de l'investissement tenté par les autorités des pays d'accueil n'a pas été accompagné par des mécanismes institutionnels partagés. Il s'agit souvent d'options politiques décidées par des pays d'accueil. Le cadre institutionnel de mise en place des investissements de retour a été élaboré de manière unilatérale sans la participation des

émigrés. La mise en place des investissements requiert un processus participatif qui identifierait les logiques du migrant investisseur potentiel dont l'articulation avec les politiques de retour est indispensable. Le montage institutionnel doit être à la fois le fait des pays d'accueil et des pays de départ ? Ceci est d'autant plus nécessaire que les émigrés sont souvent peu préparés à l'entrepreneuriat. C'est pourquoi cette initiative de ONU Habitat semble prometteur. Mais il reste à articuler cela avec les politiques de décentralisation qui semblent être une option irréversible. La décentralisation est une opportunité pour instaurer un dialogue politique avec les migrants dans un contexte de dynamisme associatif. La coopération décentralisée est un catalyseur de la participation des émigrés au développement local de leur zone d'origine. Ne pouvant, du fait de leur absence, intégrer comme élus les collectivités locales, les émigrés peuvent jouer un rôle de médiateur entre les institutions de leurs pays d'accueil et celles de leurs pays d'origine. Les collectivités locales, surtout dans les régions fortement pourvoyeuses d'émigrés, doivent les prendre en compte davantage comme de nouveaux médiateurs, de nouveaux diplomates économiques. Commerces et services basés aussi bien dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine évoluant vers les PME/PMI sont souvent le fait d'une évolution et d'une instrumentalisation des entreprises familiales ou le résultat d'un partenariat entre les émigrés et des privés établis dans leur pays d'accueil.

Contexte économique et social

Les difficultés relatives au contexte économique constituent un obstacle majeur. L'économie locale est peu dynamique, elle s'inscrit le plus souvent dans le secteur dit informel. Peut-on entrevoir des politiques d'investissement dans des pays où la politique économique est fondée sur la lutte contre la pauvreté ?

La rationalisation des envois de fonds est un préalable à une réinsertion des migrants de retour et à une meilleure participation des migrants au développement de leurs pays d'accueil. Les politiques d'aide au retour initiés par les pays d'immigration occidentaux ont échoué. Le retour ne doit pas se décréter, il devrait découler d'un processus de concertation entre les différents acteurs du système migratoire.

L'émigré, du fait de son absence parfois longue, ne connaît plus le contexte local. A cela s'ajoute une pression sociale plus forte du fait de la croyance des populations à la présupposée ou réelle richesse de l'émigré. Les retours organisés ciblent les migrants individuels alors que le projet migratoire a été familial. Les politiques d'aide au retour n'ont pas tenu compte des autres membres de la famille du migrant.

Dans le microcosme où s'effectue ce qu'il est convenu d'appeler désormais sa réinsertion, le migrant est perçu comme un riche. Dès lors, il ne serait pas indiqué pour son crédit personnel de se reconverter dans un secteur dévalorisant aux yeux des populations. L'émigré dans sa tentative de réinsertion, n'opère pas dans le travail manuel, même si celui-ci était son métier dans le pays d'accueil. Les migrants ouvriers ne sont pas souvent opérationnels en dehors de l'entreprise au sein de laquelle ils ont été formés dans le pays d'accueil : industrie automobile et navigation maritime en France, fabriques de chaussures en Italie... Leur expérience ne peut alors être réutilisée dans le contexte local. La réinsertion professionnelle de l'émigré n'est alors envisagée que dans le cadre de créneaux propres et saturés : commerce et services. En outre, la pression sociale, l'écheveau complexe des rouages administratifs et des contraintes

institutionnelles est un obstacle à la réinsertion professionnelle du migrant. Plus le retour est tardif, plus la réinsertion est difficile.

L'accueil et le séjour des travailleurs migrants est de plus en plus difficile. Les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs migrants ont été rendus difficiles dans tous les pays d'accueil. Arrêt systématique des recrutements organisés de travailleurs migrants, instauration de visas d'entrée et complexification des conditions de son obtention pour les ressortissants des pays de l'Afrique de l'ouest, instauration de cartes de séjour et expulsions à grande échelle dans certains pays africains, mesures d'interdiction de l'emploi des étrangers en situation irrégulière dans les législations du travail des pays hôtes, il y a une panoplie de décisions et d'actions pour freiner la mobilité des travailleurs étrangers. Seulement, quelques opérations de régularisation, les failles de certains codes de la nationalité, des programmes de loteries de visas ou d'organisation de recrutement de cerveaux alimentent encore les flux de travailleurs migrants. Le regroupement familial est un appel de migrants ayant sa propre dynamique de renouvellement démographique accéléré par la polygamie.

Des pistes prometteurs pour l'investissement émigré

Les associations de migrants particulièrement dynamiques avaient une position hybride. En France, elles ne pouvaient être considérées comme des organismes relevant de l'action sociale puisque leurs activités étaient essentiellement localisées dans le pays d'origine, elles ne pouvaient être considérées non plus comme des instruments de la coopération puisque initiés par des émigrés. Il faudrait mettre en place un système d'information assurant une interconnexion des pôles de la migration, donc une gestion concertée du système migratoire. Les transferts d'argent des émigrés génèrent des rentes et créent des richesses en passant par les deux principaux relais que sont l'activité commerciale (et le transport) et l'investissement immobilier (et la construction). En milieu rural, on note un investissement foncier dans les zones de fort enjeu : les zones irriguées, les zones inondées, les zones aménagées. Pourtant la grande partie des investisseurs dans les villes sont d'origine rurale. Quels sont les facteurs qui les incitent à une orientation de leurs investissements vers la ville et les secteurs autres que l'agriculture ?

Les émigrés et leurs familles fréquentent de plus en plus les banques pour le retrait et l'envoi d'argent. Ce rapprochement avec les institutions financières est un facteur explicatif de l'accroissement de la population bancarisée dans l'espace UEMOA où l'on compte un guichet de banque pour 115 000 habitants. Seuls 1 553 000 détenteurs de comptes bancaires y étaient enregistrés en 1999. Le taux de bancarisation est de moins de 3%.

Les migrations internationales révèlent les dynamiques de changement des sociétés contemporaines et pose la question du statut économique du migrant. Sous les effets conjoints de la globalisation économique, du processus d'individualisation des stratégies locales de promotion sociale, de la féminisation accrue des positions de pouvoir social, le migrant renvoie à une diversité de figures sociales, de pouvoirs économiques et de positions politiques. Le boom de la migration internationale au Sénégal dénote le double échec des politiques anti-migratoires européennes et la carence des politiques de développement des pays de départ. Les migrants développent de multiples stratégies migratoires et des formes plurielles de réintégration sociale.

Le retour et la réinsertion économique du migrant travailleur a une dimension sociale, économique et politique. Les implications du retour s'observent à la fois au sein de structures sociales et de familles ayant connu des changements importants lors de l'absence du migrant. Son repositionnement familial est moins compliqué, mais la perception de pourvoyeur de ressources familiales que la famille a du migrant travailleur ne facilite pas son retour au sein de l'espace familial. Les capacités d'accumulation financière ayant changé, les capacités de contribution du ménage doivent suivre non sans précariser parfois le ménage. La réinsertion économique est encore plus difficile car le contexte économique entre les pays d'accueil et d'origine est très différent. L'insertion se fait dans des secteurs indépendants et tout échec entraîne une faillite de l'effort migratoire accumulé pendant très longtemps à l'étranger. C'est ce qui explique la préférence pour le migrant à un investissement sécurisant dans le secteur immobilier. A l'exception de la vallée où certains leaders d'association émigré ont rentabilisé leur expérience migratoire par un positionnement pour occuper des postes électifs dans les instances locales, les émigrés du fait de leur longue absence sont peu impliqués dans les processus politique si ce n'est en terme de revendications pour leur meilleure participation dans le développement local. Dans le département de Kébémér au Sénégal, les émigrés de la zone basée en Italie ont équipé plus de vingt villages en ambulances prenant en charge l'entretien et la prise en charge du chauffeur, ils ont construit un CEM (Collège d'Enseignement Moyen) à Ndande et une vingtaine de classes dans les différents villages du département (TALL : 2001 b). Les associations maintiennent un processus permanent d'échange avec le pays d'origine. Elles peuvent servir de partenaires aux ONG d'autant plus que, quelque soit le référent familial, ethnique ou confrérique à l'origine de leur création, ces associations construisent leurs actions autour du processus de développement des zones d'origine.

L'investissement agricole permet d'économiser fortement sur les dépenses d'entretien du migrant qui grève l'essentiel des transferts. Ces sommes d'argent économisées surtout dans les zones de riziculture sont réorientées vers d'autres investissements. Le produit financier issu de la vente des récoltes sert souvent à financer l'éducation des enfants et la prise en charge de dépenses de santé. Cette agriculture développée par les émigrés est tournée vers la vente. On assiste avec les investissements fonciers des émigrés de la zone au développement d'une agriculture de type nouveau mais fortement prise en charge par les autochtones. L'agriculture devient un secteur où les acteurs injectent des sommes d'argent considérables. L'influence d'autres acteurs qui ont réussi dans l'agriculture dans des zones de fort enjeu comme les zones irriguées est un facteur attractif pour des émigrés à la recherche de créneaux porteurs. En outre certains émigrés développent des partenariats avec des privés dans leurs pays d'accueil ces derniers étant quelquefois leurs anciens employeurs dans des PME et PMI agricoles dans le sud de l'Italie.

Les émigrés peuvent contribuer à la relance du secteur privé quand le secteur public a déjà montré des signes d'essoufflement en matière de recrutement. La prise de conscience de cette catégorie de migrants jeunes, travailleurs indépendants du rôle qui lui est dévolu dans la construction nationale est un révélateur de leur potentiel de contribution au développement de leur pays au retour de la migration. Certains *success story* sont enregistrés. Il s'agit de migrants ayant saisi des opportunités commerciales dans les secteurs diverses des pièces détachées, du commerce des véhicules d'occasion, de l'ébénisterie ou dans la mise en place de PMI en *joint venture* avec des partenaires financiers dans leurs pays d'accueil.

Longtemps perçu par les pays d'accueil comme des immigrés et les pays de départ comme des émigrés, l'identité d'appartenance des migrants était floue. Les autorités politiques, ayant compris le rôle effectif et potentiel de ces acteurs dans le développement, réaffirment leur appartenance au pays d'origine. Ce sont avant tout des Africains mais établis à l'extérieur. Les appellations officielles des migrants sont désormais Maliens de l'extérieur ou Sénégalais de l'extérieur. L'action des émigrés, naguère considérée comme déviante et paralysante, est perçue actuellement comme un pilier du développement local. C'est ce qui a incité l'Etat sénégalais à mettre en place le Ministère des Emigres, puis le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.

Conclusion

Tout se passe comme si au Sénégal postcolonial, les villes sont composées de diasporas diverses et de flux diversifiés de migrants connectés aux flux mondialisés des capitaux et de l'information. La migration vers l'étranger est une composante essentielle des stratégies de survie, d'accumulation financière et de promotion sociale des populations d'Afrique de l'ouest. C'est pourquoi, les réseaux de départ sont sans cesse revitalisés, les destinations multipliées pour répondre à la propension grandissante des Sénégalais à émigrer vers l'étranger. Avec la fin des migrations de recrutement de main d'œuvre en Europe Occidentale et en France principalement et la complexification des conditions de séjour dans les destinations africaines classiques (Côte d'Ivoire, Gabon). Les migrations internationales de travail des Africains de l'Ouest sont de plus en plus clandestines.

Citadins et ruraux, jeunes et femmes, analphabètes et cadres de haut niveau sont concernés par ces départs dont une des retombées les plus visibles réside dans l'injection de sommes d'argent importantes dans les ménages et les économies des zones de départ. Seulement, l'investissement de cette manne dans des créneaux productifs n'est pas encore effectif à cause de plusieurs contraintes relatives aux conditions sociologiques des migrants travailleurs, au contexte économique des zones de départ. Pour explorer des secteurs d'investissement susceptibles de revitaliser les économies ouest-africaines afin de donner aux candidats au départ des raisons de rester, des politiques concertées d'utilisation optimale des ressources de la migration internationale de travail doivent être élaborés par tous les acteurs concernés. Des opérations de retour par le biais de programmes ponctuels constituent une réponse encore trop partielle pour inverser la tendance au départ et les orientations de investissement des migrants travailleurs confinés dans le secteur peu risqué et simple à gérer de l'immobilier.

Les contraintes apportées par les politiques à la circulation migratoire ne sont opérantes que durant une durée limitée, l'ingéniosité des réseaux arrive toujours à se faufiler entre les mailles du filet des frontières ou de celles du travail légal dans les pays d'accueil. Les législations sont donc en retard sur les processus migratoires du fait du décalage entre les pratiques et les politiques, entre les recherches et les politiques.

Les capacités d'insertion professionnelle dans les pays d'accueil vont augmenter du fait du vieillissement de la population et du développement économique. Il faut envisager un retour du recrutement de la main d'œuvre étrangère comme c'est le cas déjà dans les secteurs de pointe comme l'informatique et les NTIC. Avec la complicité des réseaux de commerçants, la migration va évoluer vers une migration de travail sans fixation définitive dans le pays d'accueil. Cette circulation migratoire porte les germes d'une valorisation rapide des retombées pour les pays de départ en ce sens qu'elle est bipolaire.

La migration internationale de travail finance la migration en général. Les migrants investisseurs contribuent de par leurs investissements en ville à la redynamisation des processus d'urbanisation ralentis souvent par l'indisponibilité de moyens financiers. Les réseaux ont tendance à regrouper les membres pour créer des filières à la fois professionnelles et familiales dans le pays d'accueil. La crise d'une destination entraîne l'exploration d'autres espaces potentiels d'accueil ce qui élargira l'espace d'émigration

des ouest-africains dans les prochaines décennies. Certaines interstices dans le dispositif institutionnel régissant l'entrée et le séjour des étrangers dans les pays d'accueil (codes de la nationalité, non retour après la formation des étudiants), d'autres facilités (loterie de visas de séjour) vont être exploitées par des travailleurs migrants potentiels.

La mondialisation des réseaux, le développement des moyens de circulation et des nouvelles technologies sont autant de facteurs qui renforceront la circulation des Ouest-africains de plus en plus ouverts sur un œkoumène mondialisé.

Les investissements des émigrés auront du mal à sortir des secteurs de l'immobilier, du transport ou du commerce tant qu'il n'existera pas un cadre adéquat pour l'encadrement des travailleurs migrants. Leur capacité financière a été surévaluée. En effet, rares sont les migrants capables d'investir sur fonds propres dans le secteur industriel. Leur accès aux services financiers modernes s'avère difficile.

L'écart de revenus entre travailleurs migrants et travailleurs restés au pays constitue un facteur d'incitation à la migration internationale. Le poids des monnaies locales et des grandes monnaies des pays d'accueil (Dollar, Euro) vont accroître le niveau d'accumulation financière des travailleurs migrants et la hantise des dévaluations auprès des travailleurs locaux.

A l'échelle communautaire, les émigrés contribuent aussi à la mise en place d'investissements collectifs à travers la dotation d'ambulances à leurs villages, la construction et/ou l'équipement d'écoles ou de centres de santé. Les émigrés ont besoin d'être encadrés par des politiques proactives pour mieux tirer partie de leurs actions de développement. Des partenariats avec les acteurs de leurs pays d'accueil respectifs sont à favoriser.

Les émigrés devraient de ce point de vue jouer un rôle de broker entre les collectivités locales des pays d'accueil et celles des pays d'origine. Cela devrait faciliter la mise en place d'investissements et le co-financement par le biais des associations et de la coopération décentralisée. Il s'agit aussi d'impulser la mise en œuvre de joint-ventures entre émigrés et partenaires dans leurs pays d'accueil pour mieux développer les investissements directs étrangers en rapport avec les objectifs du NEPAD. La mise en place de PME et PMI avec un partenariat avec les structures des pays d'accueil où les émigrés travaillent aussi est une forme de coopération économique transnationale.

Forums d'investissement et foires du co-entrepreneuriat dans les zones d'émigration et dans les pays de départ sont des rencontres d'information, de concertation dans le but de mettre en réseau investisseurs et d'explorer des idées de projets. L'objectif est d'arriver à mettre en place de manière participative des banques de projets que les émigrés peuvent négocier avec les hommes d'affaires de leurs pays d'accueil en vue d'impulser des investissements privés directs par le biais de joint-ventures.

Quelques recommandations pour des investissements des émigrés dans le secteur de l'habitat et de la construction

- 1) Faire l'inventaire des joint ventures entre émigrés Sénégalais et hommes d'affaires des pays d'accueil pour en évaluer les forces, les faiblesses, les potentialités et les obstacles afin de tirer les leçons à apprendre,
- 2) Conférer aux migrants un rôle d'impulsion en matière de coopération décentralisée en leur donnant un mandat pour négocier au nom des municipalités de leurs pays d'accueil,
- 3) Identifier grâce à des diagnostics participatifs et des focus groupes les niches d'investissement en joint ventures des émigrés tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine,
- 4) Renforcer les capacités des émigrés potentiels investisseurs au plan institutionnel, organisationnel et technique pour une identification de créneaux porteurs dans le secteur de l'habitat et de la construction,
- 5) Organiser des forums d'investissement dans les pays d'accueil pour présenter aux hommes d'affaires des pays d'accueil les opportunités d'investissement dans le secteur de l'habitat et de la construction au Sénégal
- 6) Simplifier les procédures d'investissement en ouvrant un guichet émigré au niveau de l'APIX,
- 7) Organiser dans les pays d'accueil des forums d'investissement et mettre en place des commissions mixtes entre émigrés Sénégalais et investisseurs des pays d'accueil,
- 8) Privilégier dans le co-financement les investissements mobilisant le capital technique acquis durant la migration

- 9) Mettre à la disposition des émigrés investisseurs potentiels une banque actualisée de projets dans le secteur de l'habitat et de la construction,

- 10) Mettre en place une politique incitative pour privilégier les investissements réalisés dans les petites et moyennes villes afin de participer à l'aménagement du territoire,

- 11) Tenir compte de la dimension émigré dans les politiques et les stratégies nationales de développement urbain : construction de la nouvelle ville, modernisation des capitales régionales, développement du pôle urbain de Diam Niadio.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, A.

1977 *Le long voyage des Gens du Fleuve*, Paris, Maspero, 226 p.

BA C. O.

1995 « Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise: les Sénégalais au Cameroun », in *Mondes en développement*, tome 23, n° 91, pp. 31-44.

BABOU C. A.

2000 Education, social capital and migration : the role of the dahiras in the economy of the Murid community of New York, Communication au Colloque de l'APAD, 26 au 28 janvier 2000, Saint-Louis, Sénégal

BAVA S.

2000 Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des mourides à Marseille », *Hommes et Migrations*, n° 1224, mars-avril 2000, pp. 46-55

2003 'De la "baraka aux affaires": ethos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides', *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19, 2

BERTONCELLO B.

2000 « Les marins africains de Marseille : histoire d'un ancrage », in *Hommes et Migrations*, n° 1224, mars avril 2000, pp 22-28

BIT

1989 Table ronde interrégionale tripartite sur les Migrations internationales : Afrique du nord, Afrique de l'ouest, Europe occidentale, Compte rendu sommaire, Genève, 48 p.

BLION R., BREDELOUP S.

1994 La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et Sénégalais, *GIDIS-CI*, 12 p.

1998 Epargne des migrants et outils financiers adaptés. Pratiques des immigrés maliens et sénégalais résidant en France, Rapport final du Ministère de l'Emploi, Direction de la Population et des Migrations, 162 p.

BREDELOUP S.

1992 « Itinéraires africains de migrants sénégalais », *Hommes et migrations*, n° 1160, déc. 1992, pp. 16-22.

1994 L'aventure des diamantaires sénégalais », *Politique Africaine*, n° 56, pp. 77-93.

1995 « Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en Développement*, tome 23, n° 91, pp. 117-121.

1995 « Stratégies migratoires des Sénégalais et recompositions sociales. » Contribution pour le Séminaire préparatoire au Sommet Mondial pour le Développement Social. Royaumont, 9-11 janv. 1995, 8 p.

1996 « Les Sénégalais de Côte d'Ivoire face aux redéfinitions de l'Ivoirité », *Etudes Migrations*, vol. XXXIII, n° 121, Centre Studi Emigrazione, Rome, 23 p.

CHARBIT Y., ROBIN N. (dir.)

1994 « Migrations africaines », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 10, n° 3, 214 p.

CONDE, J. et DIAGNE P.S. (dir.)

1983 Les migrations internationales Sud-Nord : une étude de cas, les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France. OCDE, 154 p.

DAUM C.

1994 Ici et là-bas, immigration et développement. Les associations des émigrés ouest-africains en France, *Migrations et Développement*, vol 6, n° 32, mars-avril 1994, pp. 99-110.

1997, Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des Maliens de France, juillet 1997, Document technique n° 107, 40 p.

EBIN V.

1993 Senegalese women migrants in America : a new autonomy ? Paper for the Seminar of Women and Demographic Change in Sub-Saharan Africa, march 3-6, USSP.

1996 Making Room versus creating space. The construction of spatial categories by itinerant mourides traders pp. 92-109, in *Making Muslim Space in North America and Europe* (Barbara Daly Metcalf edited). University of California Press, Berkeley, Los Angeles,

EUROSTAT

2000 Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport national, Sénégal, Working papers, *Populations et conditions sociales* 3/2000/E/n° 12, Commission des Communautés Européennes.

FINDLEY S.E.

1990 Choosing between African and French Destinations ; The role of family and community. in *Migration from the Senegal River Valley, Working paper n° 5*, December 1990, CERPOD, INSAH-CILSS, 25 p.

GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural dans le Tiers Monde)

1999 Séminaire Migrations et Développement, rapports d'ateliers, 18 décembre 1999,

KHOUMA M.

1995 Les investissements immobiliers des migrants internationaux au sein d'une capitale régionale : l'exemple de Thiès (Sénégal). Mémoire de maîtrise de Géographie, UCAD de Dakar, 96 p.

KONATE L. D.

2000 La migration burkinabé : ses origines, son importance et sa contribution au développement économique du pays, Communication à la Réunion inter-régionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine, OIM, Dakar, 9-13 octobre 2000.

LANDUZZI C., TAROZZI A., TREOSSI A. (a cura di)
1995 Tra luoghi e generazioni migrazioni africane in Italia e in Francia, L'Harmattan
Italia, 223 p.

MAESE

1994 Symposium sur la Politique de Gestion des Sénégalais de l'extérieur, Dakar, 4 et
5 novembre 1994

MBOUP M.

1993 Les immigrants sénégalais d'Italie face au marché de l'emploi. Un dilemme :
commerce ambulants ou embauche ? Mémoire IUED, Genève.

PERALDI M. (sous la dir.)

2001 Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants
transfrontaliers, Maisonneuve & Larose, 360 p.

REPUBLIQUE DU SENEGAL/MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE
L'EXTERIEUR/DIRECTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1994 Rapports du symposium sur la politique de gestion des Sénégalais de
l'extérieur, 4-5 novembre, Dakar

RICCIO, B.,

1999 'Senegalese street sellers, racism and the discourse on "irregular trade" in Rimini',
Modern Italy, 4, 2

2001 From "ethnic group" to "transnational community"? Senegalese migrants' ambivalent
experiences and multiple trajectories', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27, 4

2002 Senegal is our home: the anchored nature of Senegalese transnational networks' in N.
Al-Ali & K.Koser (eds.) *New Approaches to Migration? Transnational Communities and the
Meaning of Home*, London: Routledge

2003 La comunità ghanese in Emilia-Romagna' in CeSPI *Migranti e cooperazione decentrata
italiana per lo sviluppo africano*, OIM Italia, Roma

SANE I.

1993 De l'économie informelle au commerce international : les réseaux de
marchands ambulants sénégalais en France, Thèse pour le doctorat de sociologie,
Université Lumière Lyon II, 396 p.

SCHMIDT DI FRIEDBERG O., BLION R.

2000 « Du Sénégal à New York, quel avenir pour la confrérie mouride ? » in *Hommes
et Migrations*, n° 1224, mars-avril 2000 : 36-45

SCHMIDT DI FRIEDBERG O.

1995 Les burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'émigration ouest-africaine en
Italie, *Mondes en développement*, n° 91 : 67-80.

SENE S.

1991 Migration internationale et stratégies de réinsertion économique des candidats
au retour, Commissariat général à l'emploi, Sénégal, Symposium National sur l'emploi,
Dakar, juillet, 33 p.

SIMON, G.

1995 Géodynamique des migrations internationales dans le monde, Paris, PUF, 429 p.

2000 Migration et développement dans les pays d'origine : remises et associations de migrants", p. 5, Réunion Inter-régionale sur la Participation des Migrants au Développement de leurs pays d'origine, Dakar, Sénégal, 9-13 octobre 2000.

STARK O.

1991 La migration dans les pays en développement et la famille. Explication des comportements migratoires par la théorie de la gestion de portefeuille : les implications de recherches récentes pour les politiques de migration, *Finances et Développement*, décembre 1991, pp. 39-41.

TALL, S. M.

1997 "Femmes d'émigrés, femmes migrantes, de la sphère domestique aux réseaux transnationaux," *Communication au colloque du Centre de recherche ouest-africain CROA/WARO*, Dakar, juin 1997, 7 p.

1998 « Un instrument financier pour les commerçants et émigrés mourides de l'axe Dakar-New York : Kara International Exchange, » in Leonhard Harding, Laurence Marfaing, Mariam Sow (eds), *Les opérateurs économiques et l'Etat au Sénégal*, Hambourg, LIT : 73-90.

2000 Les investissements immobiliers à Dakar des émigrés sénégalais, Thèse de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg, France, 553 p.

2001 a, Les émigrés sénégalais face aux enjeux des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, (NTIC) UNRISD, 40 p. à paraître, UNRISD Genève

2001b, Les migrations internationales sénégalaises d'hier à demain, à paraître dans DIOP M. C., *Les sociétés sénégalaises entre le local et le global*, Karthala

2002 Brotherhood identity and transnational financial mobilization of mouride emigrants, *ISIMNEWSLETTER*, n° 9, Janvier 2002, Leiden, Pays Bas, 4 p.

FALL A. S., GUEYE C., TALL S.M.,

2000 Les réseaux d'émigrés mourides : du village à la ville aux réseaux transnationaux, Université de Leiden, 21 p.

TIMERA M.

1993 Les immigrés soninké dans la ville : situations migratoires et stratégies identitaires dans l'espace résidentiel et professionnel, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1993, 449 p.

VALLIN J.

2001 Etrangers : combien sont-ils en France, *Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2096, 13 au 19 mars 2001

VANHAEVERBEKE V.

1993 La migration des "Gens du Fleuve Sénégal" vers la France : Histoire, conséquences et perspectives, Mémoire de Sciences politiques, Université Libre de Bruxelles, 116 p.

WIHTOL de WENDEN C., BERTRAND B. (dir.)
1994 Migrations et relations internationales, *Etudes Internationales*, n° spécial, vol.
XXIV, n° 1, mars 1994.

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	2
<i>CARACTERISTIQUES, FORMES, FLUX DE LA MIGRATION DES SENEGALAIS EN ITALIE</i>	5
L'axe Sénégal Italie : le centre-ouest et les grandes villes principaux émetteurs des flux.	7
Le Profil du migrant vers l'Italie : un investisseur potentiel.	8
<i>La réunification familiale des émigrés sénégalais : une menace ou un atout pour l'investissement au Sénégal.</i>	9
<i>L'accueil et l'insertion de l'émigré sénégalais en Italie : entre légalité et illégalité.</i>	10
L'Italie : un nouveau pays d'immigration pour les Sénégalais.	11
<i>Revenus, épargne et transferts des émigrés : une nouvelle richesse de la nation Sénégalaise.</i>	18
<i>Quand les heures supplémentaires, l'économie souterraine, les « coups » et la force des devises gonflent les revenus des émigrés Sénégalais d'Italie.</i>	19
<i>Les transferts des émigrés : augmentation du volume, diversification des mécanismes et début d'investissement dans le secteur dit productif</i>	22
Mécanismes : le triomphe des réseaux de transfert rapide.	24
2.1 <i>Potentialités et obstacles économiques.</i>	37
2.2 <i>Potentialités et obstacles politiques</i>	37
2.3 <i>Potentialités et obstacles sociaux et culturels</i>	38
<i>L'investissement dans l'habitat : une porte d'entrée pour le retour</i>	39
De l'immobilier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) : le chemin passe par les joint-ventures	39